

Revue de presse...

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **9 (1963)**

Heft 3

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CANTON D'APPENZELL

EN FAVEUR DES TIBETAINS ETABLIS EN SUISSE

L'Association, en faveur de l'établissement de réfugiés tibétains en Suisse (la V.T.H.S.), qui travaille en collaboration avec la Croix-Rouge suisse, a présenté, à la presse, un rapport sur ses activités.

Les 23 Tibétains, arrivés en Suisse le 25 octobre 1961, et établis à Waldstatt, se sont parfaitement assimilés à la vie locale. Ils vivent ensemble et subviennent eux-mêmes à leur entretien. Les hommes travaillent dans diverses entreprises de Waldstatt où ils sont d'ailleurs fort appréciés par leurs camarades. La faculté d'adaptation de ces hommes est stupéfiante. Le résultat satisfaisant de cette première expérience a encouragé la V.T.H.S. à inviter un deuxième groupe de réfugiés tibétains dans notre pays. Les autorités fédérales compétentes ont déjà accordé une autorisation d'entrée dans le pays à un groupe de 40 personnes, et la Croix-Rouge suisse s'est déclarée prête à accorder son soutien. L'immigration de ces réfugiés s'effectuera dès que les questions de logement et de travail auront été résolues. Ce deuxième groupe sera vraisemblablement dirigé sur Ebnat.

Vu la situation politique instable au Nepal et l'évolution de la situation dans le nord de l'Inde, la V.T.H.S. envisage de faire venir dès que possible, en Suisse, d'autres groupes de Tibétains, qui seront répartis, par groupes, dans les préalpes et d'autres régions montagneuses. La police fédérale des étrangers a accepté de fournir les autorisations nécessaires pour autant que les communes intéressées se déclarent prêtes à recevoir ces réfugiés et que la V.T.H.S. assure les frais de leur établissement. Afin de pouvoir remplir ses tâches, la V.T.H.S. a besoin d'une somme assez importante. Les dépenses qu'elle doit engager sont uniques, en ce sens qu'après une certaine période d'adaptation, les Tibétains peuvent assurer eux-mêmes leur entretien.

Une dépense de 125.000 francs est notamment prévue pour faire venir à Ebnat le deuxième groupe de Tibétains, fort de 40 personnes. Le peuple suisse a ici l'occasion de soutenir une œuvre qui a déjà donné de très bons résultats. Cette aide est d'autant plus nécessaire que le C.I.C.R. mettra prochainement un terme à l'opération qu'il a lancée au Nepal. La V.T.H.S. s'adresse donc au peuple suisse pour qu'il la soutienne dans l'œuvre qu'elle a entreprise. Les dons en argent sont reçus au C.C.P. VIII/47.801, Olten.

CANTON DE BALE

FONDATION PRO HELVETIA

Le 7 février 1963, le Conseil de la Fondation Pro Helvetia s'est réuni en séance plénière sous la présidence du professeur

J.-R. de Salis, au siège du Département fédéral de l'Intérieur, à Berne. Le Conseiller fédéral Tschudi a remercié les 8 membres, dont le mandat est arrivé à échéance, pour les services rendus à la communauté et a salué leurs successeurs qui se recrutent parmi les quatre régions linguistiques du pays. L'orateur a exprimé sa satisfaction du travail fourni par la Fondation en vue de conserver, de développer et de faire connaître à l'étranger le patrimoine spirituel de la Suisse. Dans ses communications, le président a remercié la Confédération d'avoir porté la subvention annuelle d'un million à 1,2 million. Il a souligné l'heureuse collaboration qui existe entre la Fondation et d'autres institutions auxquelles la Confédération a confié des tâches spéciales à l'intérieur du pays, tandis qu'à l'étranger, Pro Helvetia est le seul organe chargé par la Confédération du rayonnement culturel de la Suisse.

Le rapport sur l'activité de la Fondation en 1962 fait mention sous le chapitre « étranger » des manifestations suivantes : expositions d'art et de livres, concerts et représentations théâtrales, conférences de personnalités suisses, bourses et subsides pour des séjours d'études et des postes de lecteurs, production et distribution de brochures et d'articles, rayonnement culturel par la radio et la télévision, organisation de voyages d'études en Suisse de personnalités étrangères, information et service de documentation. Quant à l'activité à l'intérieur du pays, elle a touché aux domaines les plus divers : encouragement de la littérature, d'œuvres théâtrales et de la création musicale, en particulier par des commandes littéraires et musicales, subsides pour la publication d'œuvres relevant des sciences morales et pour la réalisation de documentaires, bourses d'études, subventions pour l'impression d'ouvrages concernant l'art public et la protection de la nature, les traditions populaires, les dialectes, l'éducation des adultes, défense de la culture de la Suisse italienne et romanche et échanges intellectuels à l'intérieur du pays.

Le rapport d'activité, ainsi que les comptes pour 1962 ont été approuvés.

Le Conseil de Fondation a élu au comité directeur, composé de sept membres, comme premier vice-président, le professeur Jean Biaudet (Lausanne), comme deuxième vice-président, M. Lee H. V. Borsinger (Bâle) ; autres membres : MM. Plinio Cioccaro, conseiller d'état (Bellinzona), Harald Huber, juge fédéral (Lausanne), Alfred Schmid, professeur (Fribourg), et Georg Thuerer, professeur (Teufen).

CANTON DE BERNE

LES BILLETS DE CHEMIN DE FER SUISSES
VENDUS A L'ETRANGER :
CENT MILLIONS DE F EN 1962

Les 17 agences de l'Office national suisse du tourisme, dont la plupart représentent également les C.F.F., ont vendu en 1962 pour 23 millions de francs de

billets de chemin de fer à destination de la Suisse. A ce total s'ajoute un montant de 77 millions représentant les ventes de billets de chemin de fer pour notre pays, des agences de voyage liées par contrat à l'O.N.S.T., ce qui fait un montant global de cent millions de francs approximativement pour l'an dernier.

FAITES VOS PROVISIONS DE RIZ

Le délégué à la défense nationale économique se préoccupe de la constitution de provisions de riz. Lorsque les importations ne sont plus normales, comme en temps de paix, la demande de riz augmente sensiblement. Le riz étant une denrée très nutritive, et de longue conservation, l'armée doit aussi en faire de grosses réserves. C'est pourquoi cet article apprécié et d'un prix avantageux ne tarderait pas à devenir rare en cas de mobilisation.

La Suisse couvre ses besoins principalement en Italie et aux Etats-Unis d'Amérique. Pour assurer l'approvisionnement de la population et de l'armée, le Conseil fédéral a depuis longtemps ordonné la constitution de réserves obligatoires de riz. Mais celles-ci ne peuvent être renouvelées assez souvent que si la consommation est raisonnable. Chaque ménage peut y contribuer en consommant régulièrement du riz.

Un nouveau prospectus illustré et en couleurs sera prochainement distribué aux ménages. Diverses recettes suggéreront aux ménagères des plats appétissants et leur indiqueront les avantages des différentes sortes de riz. Le riz, rappelons-le, est avec le sucre, l'huile et la graisse comestible un élément essentiel des provisions de ménage.

LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA SUISSE EN 1962

Le ralentissement de l'essor économique général se reflète aussi dans l'évolution du commerce extérieur de la Suisse en 1962. L'avance des importations et des exportations par rapport à l'année précédente s'est amenuisée de trimestre en trimestre. La plus-value annuelle des entrées est tombée de 20,7 à 11,5 % au regard de 1961, alors que celle des sorties se situe avec 8,6 %, quelque peu au-dessus du niveau de l'année précédente. En effet, les importations se sont accrues de 1.341,1 millions et atteignent ainsi 12.985,5 millions de francs. Les exportations, avec 9.579,9 millions de francs ont augmenté de 757,8 millions. En conséquence, les importations et les exportations dépassent tous les chiffres de valeur enregistrés les années précédentes.

Le bilan du commerce extérieur de la Suisse accuse en 1962 un solde passif jamais atteint de 3,4 milliards de francs. L'évolution actuelle de la balance commerciale est due notamment aux forts excédents d'importation du premier semestre 1962, le déficit de janvier (448,7 millions) étant le plus élevé enregistré mensuellement jusqu'ici. La part de la valeur des importations couverte par celle des exportations est tombée de 75,8 (1961) à 73,8 % en 1962 et s'établit sensiblement au-dessous de la moyenne des dernières années.

Importation : Les produits fabriqués participent de façon prédominante à la plus-value des importations (+ 18 %), quoique dans une mesure plus faible qu'en 1961 (+ 30 %). Les achats de denrées alimentaires, boissons et fourrages sont supérieurs de 11 % à ceux de l'année précédente, alors que les arrivages de matières premières n'ont pratiquement pas changé. La proportion en valeur des trois grandes classes de marchandises par rapport aux importations totales a évolué, cette fois encore, en faveur des produits fabriqués (59 % contre 56 % en 1961). Les matières premières participent par 26 % à la valeur des entrées (contre 29 %) et les denrées alimentaires, boissons et fourrages, comme en 1961, par 15 %.

En ce qui concerne les matières premières, combustibles et carburants, l'augmentation quantitative par rapport à l'année précédente se répartit principalement sur l'huile de chauffage (+ 919.000 t.), le sable, les terres et pierres (+ 710.000 t.). Ces marchandises représentent ensemble près de deux cinquièmes du volume total des entrées.

L'accroissement des importations de produits fabriqués par rapport à 1961 concerne, en valeur, surtout les machines, instruments et appareils (+ 422 millions), qui constituent avec 31 % de loin le poste le plus important au sein des produits finis. De même, il s'est importé plus d'automobiles (19.400 pièces = + 158,5 millions de francs) et d'avions (+ 19 pièces = + 112,9 millions de francs).

Exportations : L'accroissement des exportations par rapport à 1961 concerne presque exclusivement les envois de produits fabriqués, qui forment le 90 % de la valeur totale des sorties. L'excédent d'exportation résultant du commerce extérieur des produits fabriqués a baissé de 400 millions de francs environ et dépassé cette fois de 14 % le niveau des entrées, contre 22 % en 1961. La valeur des exportations de produits fabriqués s'est accrue de 9 %, celle des sorties de matières premières de 5 %, alors que la plus-value de nos envois de denrées alimentaires, boissons et fourrages — simultanément à une diminution considérable de poids — a été insignifiante.

La plus-value des exportations survenue par rapport à 1961 ne se répartit pas uniformément sur les produits de toutes les principales industries d'exportation. L'augmentation absolue la plus forte concerne la branche métallurgique, qui réunit sur elle 60 % de l'avance totale des sorties. L'industrie des machines, instruments et appareils a augmenté de 10 % ses ventes à l'étranger, a participé pour plus d'un tiers à l'ensemble des exportations. Les montres, qui forment le 15 % de nos livraisons à l'étranger, prennent une part plus modeste (+ 9 %) à l'accroissement des sorties. De même, la branche chimico-pharmaceutique enregistre avec 8 % derechef une avance de ses exportations, laquelle concerne particulièrement les ventes de produits chimiques.

Commerce extérieur par régions économiques et par pays :

L'accroissement des importations par rapport à l'année précédente concerne surtout les pays européens (+ 1.210,9 millions de francs ou 13 %) et dans une mesure plus restreinte les territoires d'outre-mer (+ 130,2 millions ou 5 %). Nos achats à l'A.E.L.E. ont augmenté de 268,4 millions ou 18 %,

ceux à la C.E.E. de 913,6 millions ou 13 %. Avec 13,3 %, respectivement 63,1 %, les parts de l'A.E.L.E. et de la C.E.E. à l'ensemble des importations suisses se sont accrues au regard de 1961 (12,5 et 62,5 %). D'après les chiffres absolus, la République fédérale allemande et la France participent d'une manière prédominante au développement des entrées en provenance de la C.E.E., alors que l'avance de nos achats à l'A.E.L.E. concerne avant tout la Grande-Bretagne et, à un certain écart, aussi l'Autriche, le Danemark et la Suède. Comme fournisseur de la Suisse, l'Espagne a également gagné du terrain. Nos importations d'outre-mer se sont intensifiées surtout dans le trafic avec les U.S.A., l'Argentine, le Japon et le Mexique. En revanche, les entrées en provenance de la République d'Afrique du Sud ont sensiblement rétrogradé.

La plus-value des exportations survenue en l'espace d'une année se répartit à raison de 595,5 millions de francs (+ 10 %) sur l'Europe et de 162,3 millions (+ 5 %) sur les territoires d'outre-mer. Les pays membres de l'A.E.L.E. ont absorbé pour 193,7 millions ou 13 % et ceux de la C.E.E. pour 264,2 millions ou 10 % de plus en marchandises suisses qu'il y a une année. Avec 17,9 % de nos exportations totales, la cote de l'A.E.L.E. et, avec 42 %, celle de la C.E.E. sont plus élevées qu'en 1961 (17,2, respectivement 41,5 %). Tous les pays membres participent au renforcement de nos ventes à la C.E.E., en particulier la République fédérale allemande, la France, l'Italie. Dans le domaine de l'A.E.L.E., ce sont nos livraisons avant tout à la Grande-Bretagne, à la Suède, à l'Autriche et au Danemark qui ont augmenté. Le développement de nos envois à destination des territoires d'outre-mer concerne en premier lieu les Etats-Unis d'Amérique, l'Inde, la République de l'Afrique du Sud et le Japon, alors que nos ventes à l'Argentine ont notablement fléchi.

L'excédent d'importation résultant de nos échanges de marchandises provient exclusivement du commerce avec l'Europe. Notre trafic commercial avec l'A.E.L.E. enregistre un solde passif de 90 millions de francs (contre un actif de 65,2 millions l'année précédente), alors que nos échanges de marchandises avec la C.E.E. se soldent par un déficit de 4.174,4 millions (contre 3.625 millions). Le solde actif de notre balance commerciale dans le trafic avec les pays d'outre-mer a passé de 557,5 millions à 589,6 millions de francs.

EXPORTATIONS HORLOGERES EN 1962

La Suisse a exporté l'an dernier 50.381.200 pièces d'horlogerie pour une valeur de 1.428,9 millions de francs contre 46.341.300 pièces valant 1.313,1 millions de francs en 1961.

BOURSE FEDERALE DES BEAUX-ARTS 1963

Le vernissage de l'exposition des œuvres des peintres, graveurs et sculpteurs, qui ont pris part à la bourse fédérale des Beaux-Arts 1963, a eu lieu à la Kunsthalle de Berne en présence de M. Tschudi, conseiller fédéral, chef du Département de l'intérieur. Une allocution a été

prononcée par le professeur Adolf Max Vogt, membre de la Commission fédérale des Beaux-Arts.

Rappelons que le Conseil fédéral a alloué, sur la proposition de la Commission fédérale des Beaux-Arts et du Département fédéral de l'intérieur, des bourses d'études à vingt peintres et graveurs, cinq sculpteurs et deux architectes, ainsi que des prix d'encouragement à seize jeunes artistes.

LES EXPORTATIONS HORLOGERES EN 1962

Comme nous l'avons déjà annoncé, les exportations horlogères se sont élevées en 1962 à 1 milliard 428,9 millions de francs, soit une progression de 8,8 % par rapport à 1961.

Commentant ce résultat, la « Suisse horlogère », organe officiel de la Chambre suisse de l'horlogerie, relève que toutes les branches de la fabrication ont participé à cet essor, qu'il s'agisse de produits terminés, ou de pièces détachées, de petit volume, ou de gros volume. En outre, le prix moyen des montres exportées a bénéficié d'une légère hausse, alors que celui des mouvements restait stable.

La progression est également générale sur le plan géographique : 13,2 % en Europe, 4,4 % en Afrique, 8,2 % en Asie, 4,8 % en Amérique et enfin 25,5 % en Océanie. Pour la première fois depuis plusieurs années, les exportations sont en hausse vers les Etats-Unis, premier client mondial de l'horlogerie. La hausse est de 15,7 %, comparativement à 1961.

En Europe, le schisme économique du continent est un sujet d'inquiétude, en raison des discriminations douanières croissantes qui menacent l'écoulement d'une part importante de notre production horlogère. La communauté économique européenne (marché commun) a importé l'an dernier pour 284,1 millions de francs de produits horlogers suisses, soit le 19,9 % du total de nos ventes à l'étranger, contre 18,7 % l'année précédente. Les livraisons aux pays du marché commun ont progressé de 15,5 % en regard de 1961. Il s'agit donc de sauvegarder la position de l'horlogerie suisse sur une marche qui absorbe près du 20 % de notre production et fait preuve d'un dynamisme croissant grâce au pouvoir d'achat élevé de ses consommateurs.

Quant aux exportations vers la zone de libre échange, elles ont atteint 147,9 millions de francs, soit un accroissement de 5,7 %. Le chiffre d'affaires réalisé avec l'A.E.L.E. représente le 10,3 % de nos exportations horlogères, contre 10,7 % en 1961.

CHAMPIONNAT SUISSE DE POLYATHLON MILITAIRE D'HIVER

Le 22^e championnat suisse de polyathlon militaire d'hiver s'est déroulé dans la station de Grindelwald, où 250 participants prirent part aux différentes compétitions, en présence du commandant de la 3^e division, le colonel-divisionnaire F. K. Ruenzi. On remarquait en outre, au premier rang des hôtes d'honneur, le colonel-divisionnaire Denereaz, commandant de la 1^{re} division mécanisée, le colonel-brigadier Emile Luthy,

chef de la section pour l'activité hors service au groupe d'état-major pour l'instruction, et le colonel-brigadier Jacques Bullet, président de la Commission militaire de ski au département militaire fédéral.

Les concours ont commencé par l'escrime. Puis, les concurrents se retrouvèrent dans la course de descente de ski, qui s'est déroulée sur une distance de 3 km avec 700 mètres de dénivellation. Ensuite, ce fut le tir au pistolet sur 25 mètres, pour les concurrents du tétathlon et du triathlon pour la catégorie *b*, et le tir à la carabine et au fusil d'assaut sur 300 mètres pour le triathlon. Enfin, la course de fond sur 12 km a mis un point final à ces journées.

Dans la course de descente, le record de la piste standard de Grindelwald a été deux fois battu.

Le nouveau champion suisse de ce polyathlon militaire d'hiver, avec 4.191 points, est le fusilier grison Hans Fluetsch, d'Arosa, suivi de l'appointé Peter Steiger, de Nidau, avec 4.053 points. Le Lucernois Georges Stalder, avec 3.990 points, est le premier des vétérans. La victoire par équipe du tétathlon est revenue au groupe d'entraînement de Berne, avec 11.128 points, qui devient ainsi champion suisse.

Le titre de champion suisse 1963 du triathlon militaire d'hiver de la catégorie *a* a été remporté par l'appointé Alfred Seiler, de Grindelwald, avec 3.624 points.

Dans le triathlon militaire d'hiver de la catégorie *b*, c'est le gendarme bernois Alfred Sulliger qui est premier et champion suisse, avec 3.162 points. Le classement par équipes du triathlon militaire d'hiver est remporté par le club de ski St-Georg, d'Escholzmatt, avec 8.069 points.

FONDATION SECOURS AUX SUISSES

La Fondation Secours aux Suisses, aide aux enfants suisses de l'étranger, relève dans son rapport annuel que les séjours de vacances en Suisse sont, pour les adolescents vivant à l'étranger, une occasion précieuse de maintenir un contact vivant avec leur patrie, ou d'en établir un par des expériences personnelles. Les parents et les sociétés de bienfaisance contribuent, par des sommes importantes, au succès du placement de vacances, ce qui illustre bien l'importance de ce moyen de maintenir l'esprit civique au sein des colonies suisses à l'étranger.

En 1962, la Fondation a placé 868 enfants, dont 358 d'Allemagne (Ouest et Est), 280 de France, 77 d'Italie, 22 d'Autriche et 131 de divers pays d'Europe occidentale et orientale, d'Afrique et d'Amérique. 226 enfants ont été placés gratuitement dans des familles, 267 chez des parents ou des amis, 296 dans des homes, colonies de vacances ou hôpitaux, 32 en partie dans une famille ou dans un home, 47 en éducation professionnelle ou préprofessionnelle.

Les comptes annuels font ressortir le faible montant des frais : la plupart des collaborateurs de la Fondation sont bénévoles. Le montant total des collectes cantonales versées à la caisse centrale s'est élevé à 221.683 francs, à quoi il faut ajouter 8.815 francs de report et 5.553 francs d'intérêts. Les

dépenses ont été les suivantes : 135.357 francs pour les séjours de vacances, 53.042 francs pour les écoles suisses à l'étranger, 26.008 francs pour les bourses et 11.903 francs pour les frais. Ainsi, la Fondation disposait en fin d'année d'un solde actif de 9.741 francs, reportés à compte nouveau.

Cette année, la collecte de la Fondation Secours aux Suisses a eu lieu du 6 au 26 février.

EN 1962, MOINS D'HEURES SUPPLEMENTAIRES

Durant l'année dernière, le nombre d'heures supplémentaires effectuées en vertu d'un permis officiel s'est élevé à 17 290 463, contre 18 075 373 en 1961 et 15 408 555 en 1960. En 8 ans, depuis 1955, le total des heures supplémentaires autorisées dans les fabriques soumises à la loi fédérale a dépassé le total de 113 millions.

COMMENT ACCROITRE LE NOMBRE DES TOURISTES BRITANNIQUES EN SUISSE ?

La Grande-Bretagne occupe, avec la France, la deuxième place dans le tourisme suisse. Elle représente environ trois millions de nuitées dans la statistique de notre hôtellerie. Le nombre des touristes d'Outre-Manche qui visitent notre pays est toutefois en baisse. Pour l'an dernier, la diminution est de 4 à 5 %.

L'Office national suisse du tourisme se préoccupe de cette situation et des mesures propres à y pallier. Ses experts, à Londres, trouvent cinq raisons qui pourraient expliquer ce fléchissement : les restrictions de crédit intervenues durant l'été, la soif de soleil qui s'est emparée des Anglais à la suite des pluies de l'été 1961, le désir grandissant chez les jeunes de découvrir d'autres pays, le développement du trafic par avions affrétés et enfin l'aversion de la jeunesse anglaise pour les vacances tranquilles qui caractérisent la Suisse.

L'O.N.S.F. envisage donc un renforcement de sa propagande en Grande-Bretagne, surtout dans les régions industrielles des Midlands où l'on trouve encore de nombreux amateurs de vacances alpêtres. Cette campagne s'adressera aussi et surtout aux personnes d'âge moyen qui aiment la tranquillité, la détente et qui, dès leur enfance, ont reçu le goût du séjour en Suisse. Les Anglais de toutes classes, au demeurant, ne désirent qu'une chose, fuir les brouillards de leur pays. La dernière campagne de publicité de l'Office dans le métro londonien au moyen du slogan « The sun is shining in Switzerland, now » a remporté un succès appréciable. Cette campagne sera répétée en 1963.

De plus, les Anglais ont été les fondateurs et les pionniers du tourisme suisse. Aussi célèbrera-t-on cette année le centenaire du premier voyage collectif organisé en Suisse par Thomas Cook. Du 26 juin à la mi-juillet 1863, quelque 140 personnes — des dames surtout — excursionnèrent dans les Alpes. Leur groupe, dont l'une des participantes rédigea le journal, portait le nom de « Junior united alpine Club ». L'idée des voyages en groupes était née.

Cent ans plus tard, l'O.N.S.T. organisera une reconstitution de ce voyage historique dans le style et les

costumes de l'époque et, autant que faire se pourra, avec les moyens de transport d'alors.

Le groupe arrivera par train le 26 juin à Genève d'où il gagnera l'hôtel en diligence. Le lendemain, il gagnera Lausanne et visitera la vieille ville. Les journalistes invités, quant à eux, visiteront les chantiers de l'exposition nationale. Le voyage se poursuivra par Montreux, Chillon, Sierre jusqu'à Loèche-les-Bains. Nos hôtes britanniques prendront en petite voiture les fameuses « Gemmiwagen » (dont un exemplaire se trouve au musée des transports à Lucerne). Ce voyage se poursuivra par Spiez, Interlaken, La Petite Scheidegg, Le Brunig jusqu'à Lucerne.

Nos hôtes se rendront ensuite à Witznau à bord de vieilles voitures automobiles et en diligences postales pour y prendre le funiculaire du Rigi où ils se promèneront encore en utilisant les antiques chaises à porteur.

Ils seront ensuite reçus par le Club alpin suisse à Berne d'où ils iront à Bienne dans un train historique des C.F.F. Ils gagneront enfin Neuchâtel en bateau, ultime étape de leur voyage et d'où, après le dîner d'adieux, ils prendront le train de nuit pour Paris.

Ajoutons, à propos du premier voyage collectif de 1863, que toute l'expédition coûta, à chacun, moins de 20 livres sterling.

L'ADMISSION DE MAIN-D'ŒUVRE ETRANGERE SERA RESTREINTE

Les directeurs cantonaux de police et les directeurs cantonaux de l'économie publique ou leurs remplaçants se sont réunis à Berne, sous la présidence de M. von Moos, conseiller fédéral, chef du Département fédéral de justice et police, et en présence de M. Schaffner, conseiller fédéral, chef du Département de l'économie publique, pour examiner la situation créée par le degré croissant de surpopulation étrangère et par l'extension extraordinaire de notre économie. Après avoir entendu les exposés des deux conseillers fédéraux, l'assemblée a reconnu en principe la nécessité de restreindre l'admission de main-d'œuvre étrangère. La nouvelle politique d'admission envisagée par les autorités fédérales a été approuvée unanimement. Le Conseil fédéral prendra une décision à ce sujet lors d'une de ses prochaines séances.

NOUVELLE CONCESSION DES CHEMINS DE FER DES MONTAGNES NEUCHATELOISES

Réunies à La Chaux-de-Fonds, avec des représentants du Département des postes et des chemins de fer, les Commissions des concessions de chemins de fer des Chambres fédérales ont examiné le projet d'un arrêté fédéral concernant l'octroi d'une nouvelle concession pour les chemins de fer des montagnes neuchâteloises. Elles effectuèrent une visite des lignes le Locle-les Brenets et La Chaux-de-Fonds-les Ponts-de-Martel. La Commission du Conseil des états a décidé de proposer l'adoption du projet. Celle du Conseil national s'est déclarée prête, pour sa part, à formuler la même proposition après que le Conseil des états aura pris une décision.

SEMAINE DE CINQ JOURS A L'ECOLE

Le 16 septembre 1961, une commission a soumis au bureau central de la société suisse des instituteurs un rapport sur le problème de l'éventuelle introduction de la semaine de cinq jours dans les écoles, soit du lundi au vendredi inclus, avec le samedi libre, comme dans de nombreux secteurs de la vie économique. La commission a souligné les profondes différences existant entre ces deux domaines d'activités. Le secteur économique, qui vise à la production de biens, peut être rationalisé, mécanisé, automatisé. En revanche, dans le secteur scolaire, ce qui compte est l'acquisition d'un processus de développement, d'une capacité d'absorption ainsi que l'évolution spirituelle de l'enfant. L'introduction de la semaine de cinq jours consécutifs à l'école relève uniquement de la compétence des autorités scolaires qui entendent agir pour le bien des élèves. Dans cette perspective, elles ne peuvent négliger l'avis des médecins scolaires et des pédagogues qui ont fait valoir déjà de sérieuses réserves sur ce projet. La commission a estimé d'autre part que l'introduction de la semaine de cinq jours devrait nécessairement être assortie de compensations adéquates. La compression de l'horaire de six jours en cinq jours ne pourrait en effet s'effectuer sans impliquer de nombreux désavantages. La première mesure compensatoire à laquelle on pense alors est la prolongation de la scolarité. Enfin, la commission a mis en relief les dangers moraux, physiques et scolaires qui pourraient découler d'une interruption hebdomadaire de 48 heures consécutives du « rythme scolaire ». Les écoles se devraient alors d'étudier également cet aspect de la question.

Une enquête effectuée à l'étranger a permis de constater que la semaine de cinq jours est depuis longtemps introduite en Angleterre alors que depuis bien des années elle fait l'objet d'études approfondies en Allemagne.

Dans son ensemble, le rapport de la commission de la société suisse des instituteurs fait penser que la semaine de cinq jours susciterait plus d'inconvénients que d'avantages. C'est pourquoi le bureau central de la société suisse des instituteurs a recommandé une attitude des plus réservées devant l'éventuelle introduction de cette innovation.

DAVANTAGE DE CHAUSSURES SUISSES SUR LES MARCHES DE L'A.E.L.E.

En 1962, la Suisse a exporté 2 126 000 paires de souliers, d'une valeur de 61,7 millions de francs. Quant au nombre de paires, le résultat de l'année précédente n'a pas été tout à fait atteint. En revanche, la valeur des marchandises exportées s'est encore accrue.

Le client le plus important a été, cette année également, l'Allemagne, avec l'achat de 611 000 paires d'une valeur de 14,5 millions de francs. Les Etats-Unis, dont les achats ont sensiblement repris, ont importé à peu près le même montant (13,5 millions de francs), tandis que la France occupe le troisième rang avec 6,9 millions

de francs. Les importations de la Grande-Bretagne ont diminué de 100 000 paires, respectivement de deux millions de francs, de sorte que ce pays a perdu la place qu'il avait atteinte en 1961. Cette diminution a été compensée par l'exportation de 100 000 paires de plus en Norvège. Ce pays, qui s'avère un client toujours plus intéressant pour les chaussures suisses, se range maintenant, quant au nombre de paires, derrière l'Allemagne et les Etats-Unis, mais devant la Grande-Bretagne et la France. De sensibles augmentations ont été enregistrées également dans les exportations de chaussures à destination de la Suède et du Danemark. En revanche, l'amélioration enregistrée en 1961 sur le marché autrichien n'a pu être intégralement maintenue l'an dernier.

Avec 28, 1 millions de francs, notre exportation de chaussures à destination de la C.E.E. a été, en chiffres, de 1 % inférieure à l'année précédente et de 3,6 % en quantité. Par contre, les exportations de chaussures dans les pays de l'A.E.L.E. ont augmenté d'une manière générale. Elles se sont accrues en nombre de 7,4 %, soit de 659 500 paires et en valeur de 8,6 %, soit de 17,4 millions de francs. Cette constante augmentation des ventes sur les marchés de l'A.E.L.E., accompagnée d'une baisse parallèle de celles dans les pays de la C.E.E., mérite, comme le relève la « schweizerische Leder — und Schuh — Zeitung », d'être relevée en un moment où les débats sur l'intégration subissent un temps d'arrêt ».

DECES D'UN CONSUL HONORAIRE DE SUISSE

M. Charles Monnet, consul honoraire de Suisse à Lille est décédé le 24 février 1963.

Né en 1893 à Lausanne, originaire de Vevey, M. Monnet fit ses études à Lausanne et obtint le diplôme de l'Ecole supérieure de commerce. En 1915, il entra au service de la Société Ciba, S.A., de Bâle, et occupa durant de nombreuses années le poste de représentant de cette Société pour le Nord de la France. Peu avant sa retraite, soit le 27 septembre 1957, le Conseil fédéral le nomma consul honoraire de Suisse à Lille, fonction qu'il exerça jusqu'à son décès. Dès 1959, le consul Monnet fut doyen du corps consulaire de Lille.

KARL THEODOR STUCKI †

Le ministre Karl Theodor Stucki vient de s'éteindre à Berne, à l'âge de 74 ans. Entré en 1919 au Département politique, le défunt fut de 1925 à 1926 secrétaire de légation à Vienne puis revint à Berne à la division des affaires étrangères, où il avait débuté. En 1928, il fut nommé chef du protocole et conserva ce poste jusqu'en 1942. Depuis 1935, il était également chef du Service consulaire et du personnel. En 1942, il fut aussi adjoint du chef de la division des affaires étrangères. En 1946, le défunt était nommé ministre de Suisse en Grèce.

Après sa retraite, prise en 1954, le ministre Stucki fut nommé en 1955 chef de la délégation suisse, participant au contrôle de l'armistice en Corée.

COMMENT ATTIRER LA GRANDE MASSE DES TOURISTES AMERICAINS ?

Le nombre des touristes américains, après avoir diminué en 1961 en Suisse, s'est accru de 3,30 % l'an dernier. On peut même espérer que le record des nuitées américaines, enregistré en 1960 avec un million et demi approximativement, sera atteint.

Le touriste américain est capricieux

La Suisse, toutefois, pas plus qu'aucun autre pays américain, n'est parvenue jusqu'ici à attirer la grande masse des voyageurs d'Outre-Atlantique. Le touriste américain est capricieux et, l'amélioration des liaisons aériennes l'y aidant, il se tourne depuis ces dernières années vers de nouveaux horizons, l'Orient notamment. En 1961, 826 000 Américains visitèrent l'Europe. Sur ce total, 303 000 vinrent en Suisse. C'est là un chiffre appréciable. Cependant, le 10,5 % seulement des habitants de l'Amérique du Nord ont visité notre continent au cours de ces neuf dernières années.

L'O.N.S.T. intensifie sa campagne de propagande

L'Office national suisse du tourisme mène campagne depuis l'an dernier, d'entente avec l'économie suisse et les organisations culturelles afin d'attirer chez nous une partie du courant touristique en provenance des Etats-Unis par le moyen d'un service de presse spécial, par une série d'insertions dans les grands quotidiens « Connaissez-vous le pays de la Croix-Rouge ? », l'organisation de voyages d'études réservés à des journalistes triés sur le volet et un concours de composition réservé aux écoliers, la récompense étant un voyage en Suisse avec visite de l'exposition nationale en 1964.

En plus de ce programme qui concerne l'étranger dans son ensemble, l'O.N.S.T. organisera en particulier une « quinzaine suisse » à Dallas, importante cité du Texas. L'exposition des « Vieilles enseignes de Suisse » sera montée dans un musée de la ville. La propagande philatélique de nos P.T.T. contribuera elle aussi, espère-t-on, à attirer les touristes. La plus grande maison philatélique de l'Amérique du Nord vend des timbres-poste suisses dans plusieurs magasins américains, lesquels font eux aussi de la propagande en faveur de notre pays.

Enfin, des groupes de jeunes Américains, baptisés du nom de « Young Columbus » (jeunes Christophe Colomb), seront invités à visiter notre pays.

Une propagande dans le cadre européen

De plus, l'O.N.S.T. vise à intégrer la propagande suisse dans un cadre plus large, englobant l'Europe en lançant l'invite « Ramble in Europe, relax in Switzerland » (Courez l'Europe, détendez-vous en Suisse). Aussi notre pays participe-t-il à la propagande collective inaugurée aux Etats-Unis par l'organisation européenne de coopération économique (O.E.C.E.), puis poursuivie par l'organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.). Cette propagande collective aux Etats-Unis des pays européens dispose, pour le moment tout au moins, d'un budget fort modeste : 305 000 dollars. La France et l'Italie versent chacune la contribution la

plus forte. Celle de l'O.N.S.T. est de 18 000 dollars et ne représente même pas tout à fait le coût de deux annonces d'une page entière dans un grand magazine.

La Suisse s'intéresse également à la propagande commune des pays alpins aux côtés de la France, de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Yougoslavie. Ces pays organiseront Outre-Atlantique une exposition itinérante consacrée aux cols des Alpes.

MORT DE HERMANN MENZI-THERNO

On apprend la mort dans un hôpital de Berne de M. Hermann Menzi-Therno, 71 ans, de Hasle, qui joua un rôle dans le théâtre populaire bernois et qui donna une impulsion considérable. Il collabora également à la radio par des émissions en patois et était largement connu dans la presse de son canton.

LE NOUVEAU CODE DE LA ROUTE LA POLICE DOIT FAIRE PREUVE DE PSYCHOLOGIE

Le Département fédéral de justice et police a adressé aux Départements cantonaux de la police une circulaire concernant l'application des nouvelles règles de la circulation routière entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1963. Cette nouvelle réglementation n'apporte pas des modifications fondamentales au statut antérieur : sur bien des points, elle n'est en fait que la codification de la pratique et de la jurisprudence.

Cependant, son application impose aux organes de la police une attitude empreinte avant tout de psychologie. La police doit surtout s'efforcer de faire comprendre aux usagers le sens véritable de ces nouvelles règles. Elle ne pourrait guère accomplir cette mission de façon satisfaisante si, dès le début, elle intervenait d'une manière trop stricte contre toutes les infractions aux règles qui constituent une véritable innovation, comme par exemple l'obligation d'équiper la voiture d'un signal de panne, l'interdiction de stationner à moins de 10 mètres d'un passage de sécurité. Jusqu'à ce que tout le monde ait pu se familiariser avec ces innovations, il s'écoulera probablement une période d'adaptation de deux à quatre mois : pendant ce temps, la mission de la police devrait consister à renseigner et instruire les usagers de la route et, s'il le faut, à leur donner des avertissements.

Nombreuses sont déjà les personnes qui s'efforcent manifestement d'observer les nouvelles dispositions, par exemple en s'arrêtant devant les passages pour piétons. Dans les semaines et les mois à venir, il faudra veiller avant tout à ce que la bonne volonté ne se relâche pas, mais qu'au contraire elle se renforce et se généralise. La police peut y contribuer pour une large part en se manifestant souvent sur la chaussée et en intervenant au moment propice avec les mots qui conviennent.

LE NOUVEAU CURE DE VILLE DE FRIBOURG

Les bourgeois de Fribourg ont élu à la Cathédrale, selon le rite traditionnel, le curé de Saint-Nicolas, qui porte le titre

de curé de ville, et remplacera Mgr von der Weid, nommé prévôt de la Cathédrale. Au premier tour de scrutin, la majorité absolue étant de 262 voix, M. l'abbé Adolph Aebischer, directeur de l'Institut Stavia, à Estavayer-le-Lac, a été élu par 310 voix. M. Alois de Gendre, curé d'Epandes, en a obtenu 135 et l'abbé Jean Kaelin, vicaire à Genève, 77.

Sur les 1.254 électeurs inscrits, 536 avaient pris part au scrutin. Il y avait huit bulletins nuls et six bulletins blancs, donc 522 bulletins valables.

UN ACCORD A ETE SIGNE ENTRE LES RAFFINERIES DU RHONE S.A. ET LES GAZIERS ROMANDS

Le 31 janvier marque une étape importante dans le développement des relations entre les raffineries du Rhône S.A. et l'industrie gazière romande avec la signature d'un accord concernant la fourniture d'essence légère pour la fabrication du gaz de ville.

Du côté gaziers, les signataires de l'accord sont les industries à gaz qui ont introduit ou envisagent d'introduire le craquage de l'essence légère, soit : Genève, Lausanne, Sion, Neuchâtel, la Chaux-de-Fonds et le Locle, la compagnie du gaz de coke S.A. de Vevey, la société anonyme du gaz de Tavannes et l'entreprise du gaz de Porrentruy. L'accord porte dès la moitié de 1963 sur les livraisons de base de 12.250 tonnes d'essence légère par an. L'augmentation de ce tonnage est prévue par palier pour arriver environ à 30 ou 40 mille tonnes par an aux environs de 1966, pour autant que d'autres entreprises gazières ne se joignent pas au groupe de départ.

A l'occasion de la signature de l'accord, M. Salvatore Amon, président du conseil d'administration des entreprises du Rhône S.A. a souligné que les gaziers romands ont d'emblée cru à l'avenir des raffineries du Rhône en dépit des attaques dont elles ont été l'objet.

De son côté, M. Eric Giorgis, secrétaire général de la société des gaziers de la Suisse romande, a insisté sur le fait que la révolution engendrée dans l'entreprise gazière romande par la possibilité d'obtenir des quantités suffisantes d'essence légère à des conditions intéressantes n'est qu'une première étape. D'autres innovations découleront de la mise en service des raffineries, notamment dans le domaine de la pétrochimie, de la production thermique d'électricité et naturellement de l'industrie gazière. Le contrat signé le 31 janvier marque la base à partir de laquelle l'entreprise gazière romande pourra prendre un essor considérable pour le plus grand bien de l'approvisionnement énergétique de la Suisse romande, aspect qui, à divers égards, était mis en valeur par M. Delay, directeur des services industriels de Lausanne.

PREMIERE PRESIDENCE FEMININE A LA SOCIETE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE

La société d'archéologie de Genève a tenu son assemblée générale annuelle sous la présidence de M. Geisen-dorf. Pour la première fois depuis sa fondation, il y a

125 ans, la société s'est donnée une présidence féminine en la personne de Mlle Christiane Dunant, archéologue et conservatrice des antiquités au musée d'art et d'histoire de Genève.

Ajoutons que l'assemblée a nommé cinq nouveaux membres correspondants : MM. André Donnet, archviste du Valais, Herbert Luthy, professeur à l'école polytechnique fédérale, Roland H. B. Bainton, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Yale, Jacques Godechot, professeur d'histoire moderne à l'université de Toulouse et Luigi Firpo, professeur à Turin.

L'O.M.S. ET LA STERILISATION DES MOUCHES ET AUTRES INSECTES NUISIBLES

Selon une communication de l'O.M.S., la stérilisation est aujourd'hui utilisée dans la lutte contre les mouches et autres insectes nuisibles. Irradiés aux rayons gamma, les mâles sont rendus stériles en Laboratoire. Lâchés dans la nature, ils s'accouplent avec des femelles normales qui, de ce fait, n'ont pas de progéniture.

Cette méthode a déjà permis de réaliser l'éradication dans l'île de Curaçao de la mouche coquerel.

La stérilité sexuelle des insectes peut également être obtenue par la pose d'appâts contenant des composés chimiques stérilisants.

Les expériences ont prouvé que des femelles normales inséminées par des mâles stérilisés chimiquement deviennent elles-mêmes stériles pour le reste de leur vie.

Selon le docteur Carroll M. Smith, du Département de l'agriculture des Etats-Unis, ces travaux donnent des bases solides aux perspectives d'éradication de nombreux insectes porteurs de maladie.

RUY BLAG N'EST PLUS

Marius Berthet, dit Ruy Blag, est mort dans sa 65^e année. Il était très éprouvé dans sa santé depuis longtemps, mais continuait à publier ses « rimes dominicales » dans un quotidien de Genève, où il avait débuté en qualité de journaliste. Ruy Blag avait occupé d'importantes fonctions au service de variétés de Radio-Genève et, depuis 1925, il écrivait chaque année une revue pour une scène genevoise.

LES MANIFESTATIONS DU CENTENAIRE DE LA MORT DE JEAN-GABRIEL EYNARD

Diverses manifestations sont organisées à Genève pour marquer le 100^e anniversaire de la mort de Jean-Gabriel Eynard. Elles ont lieu sous les auspices de l'association gréco-suisse Eynard.

Récemment avait lieu au musée d'art et d'histoire le vernissage d'une exposition commémorative, intitulée Jean-Gabriel Eynard (1775-1863) et le philhellénisme genevois au temps de la guerre de l'indépendance grecque. Cette exposition est organisée avec le concours de la bibliothèque publique et universitaire et l'appui de nombreux propriétaires particuliers.

Ce vernissage était honoré de la présence de S. E. M. Constantin Triantaphyllakos, ambassadeur de Grèce en Suisse, et du ministre M. S. Vlachos, délégué permanent auprès des organisations internationales à Genève. Les nombreuses personnalités présentes, parmi lesquelles le Prince Pierre de Grèce, ont été saluées par M. Pierre Bouffard, conseiller administratif de la ville de Genève, délégué aux Beaux-Arts.

Puis s'est déroulée une séance solennelle à la salle de l'Athénée au cours de laquelle M. Vlachos, délégué permanent auprès des institutions internationales, parla de Jean-Gabriel Eynard, le prince des philhellènes.

Le conférencier avait été introduit par le professeur Victor Martin.

La séance a été suivie d'une grande réception offerte, au palais Eynard, par le conseil d'état et le conseil administratif de la ville de Genève.

Ajoutons que l'exposition, qui a été ouverte au musée d'art et d'histoire jusqu'au 17 février, comprenait des souvenirs personnels, des ouvrages soulignant le rôle joué par Gabriel Eynard lors de la guerre d'indépendance grecque et de nombreux manuscrits obligeamment prêtés par la bibliothèque publique et universitaire de Genève.

A LA CONFERENCE SUR L'APPLICATION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

Les premiers orateurs de la conférence des Nations-Unies « sur l'application de la science et de la technique en faveur des régions peu développées » ont cultivé à Genève le paradoxe et multiplié les « déclarations-choc ». Le sujet (sur lequel 514 mémoires ont été rédigés) le permettait : les problèmes de l'agriculture « à l'âge scientifique »..., mais les deux tiers de la population du globe ne mangent pas à leur faim.

Le D^r Ralph Phillips (G.-B.) ouvre les débats sur une comparaison retentissante : « si, dit-il, les habitants du monde s'asseyaient tous à la même table pour y prendre leur repas, et qu'on aloque 60 centimètres à chacun, la table (occupée des deux côtés), ferait trente fois le tour de la terre à l'équateur, et chaque jour, il faudrait lui remettre une rallonge de 35 km... », qui plus est, ajoute le D^r Phillips, il ne suffit pas de nourrir la population du globe, mais de la bien nourrir. On ne meurt pas seulement de faim, mais aussi de carence alimentaire.

Pour M. Cuhnberson (G.-B.), « si le cheptel indien de 400 millions de têtes diminuait de moitié, l'amélioration de l'alimentation du bétail restant permettrait de quadrupler la production du lait dans ce pays ». Il déplore ensuite qu'à l'heure actuelle, « onze pour cent seulement des terres cultivées dans le monde soient irriguées ».

C'est une légende que veut détruire le délégué soviétique, M. Bogorov, celle qui veut que les eaux tropicales ne soient pas poissonneuses.

« Il ne faut pas parler de la pauvreté des océans, dit-il, mais de celle de nos connaissances. » Selon M. Bogorov, qui cite les conclusions de croisières océanographiques soviétiques dans les zones tropicales, ces

zones, riches en plancton, recèlent « d'immenses réserves de poissons » : thon, merlan, sardine, dorade, maquereau, poissons volants, algues, crustacés, mollusques.

La production de poissons dans la zone tropicale peut être doublée, et même dans certains endroits quintuplée ou décuplée dans un assez proche avenir », conclut M. Bogorov.

M. Sen (Inde), directeur général de la F.A.O., estime que si l'industrie est la pierre angulaire de l'élévation du niveau de vie dans les pays en retard, l'agriculture est une des clés de leur développement. Il propose : application immédiate de la science et de la technique à la production agricole, élaboration par la conférence de Genève d'un vaste plan de développement, attribution, dans ce but, aux organismes spécialisés de l'O.N.U. de fonds importants, convocations périodiques de conférences scientifiques pour faire le point des progrès réalisés.

Deux conclusions générales :

1) La production alimentaire dans les pays sous-développés peut être accrue fortement dès maintenant.

2) Il faut rompre le cercle vicieux à l'intérieur duquel la routine coutumière, sociale et économique maintient les masses de paysans en état de sous-alimentation.

GRAND THEATRE, ŒUVRE DE VERDI ET DROITS D'AUTEUR

On sait que la première représentation donnée à la réouverture du grand théâtre de Genève, le 10 décembre dernier, était une œuvre de Verdi : *Don Carlos*.

L'automne dernier, soit avant cette représentation, le secrétaire général de la Fondation du grand théâtre, M. Stampfli, était intervenu auprès de M. Chappuis, représentant à Genève de la Société des auteurs dramatiques, dont le siège est à Paris, pour savoir si, pour la représentation du 10 janvier, les droits d'auteur devraient être acquittés. Verdi est mort en 1901, ce qui fait aujourd'hui plus de cinquante ans, laps de temps après lequel les droits d'auteur se prescrivent normalement, mais il est prévu que les années de guerre ne comptent pas, et même quelques années après les conflits, si la Société des auteurs en décide ainsi.

Récemment, la Société des auteurs dramatiques a fait connaître à la Fondation sa réponse, à savoir qu'il n'y avait pas de droits d'auteur à acquitter en l'occurrence.

LES MANIFESTATIONS DU 150^e ANNIVERSAIRE DE LA REUNION DE GENEVE A LA CONFEDERATION

M. André Ruffieux, conseiller d'état, président du comité d'organisation des cérémonies du 150^e anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération (1814-1964), a reçu la presse en l'hôtel de ville.

Les manifestations organisées à cette occasion débiteront le 30 décembre, par la réunion à la treille des sociétés patriotiques, laquelle sera suivie d'un banquet populaire au palais des expositions.

Le 31 décembre, comme de coutume, l'anniversaire de la restauration de la république après l'occupation française. Il y aura ensuite le cortège des descendants des syndics et de la musique rouge avec lecture de la proclamation de 1813. Des cultes solennels auront lieu.

Le samedi 30 mai 1964, il y aura sonnerie des cloches et des manifestations de quartiers. Le dimanche 31 mai 1964, ce sera le cortège historique, se rendant au port-noir pour recevoir, comme en 1814, les contingents suisses de Soleure et de Fribourg en costume de l'époque. Ces contingents arriveront à bord de deux barques du Léman. Au parc des eaux-vives aura lieu un repas (pique-nique) en commun, agrémenté de concerts et de productions folkloriques.

Une Commission des spectacles a décidé de faire appel à Frank Martin, compositeur, et à M. Walter Weideli, librettiste, pour une œuvre dramatique symbolique étoffée par de la musique. Ce spectacle du 150^e anniversaire sera très différent des œuvres anciennes et des festivals. L'œuvre qui sera créée sera de technique nouvelle, mais populaire, elle sera jouée une dizaine de fois au grand théâtre de Genève.

Ajoutons que le mardi 9 juin 1964 aura lieu la journée cantonale genevoise de l'Exposition nationale de Lausanne, avec arrivée des bateaux et des barques à Ouchy, puis cortège avec cérémonie sur la grande place de l'Exposition et discours officiels. Le même après-midi, concert par les fanfares genevoises et des extraits du spectacle du 150^e anniversaire de la réunion de Genève à la Confédération.

MORT D'UN ANCIEN JUGE CANTONAL BERNOIS

L'ancien juge cantonal Max Schulthess est mort à Berne à l'âge de 87 ans.

Natif de Bubikon (Zurich), avocat dès 1901, M. Schulthess devint président du tribunal du Haut-Simmental en 1903, procureur de l'oberland bernois en 1909 et juge cantonal bernois en 1926. Il présida la deuxième chambre pénale en 1940, la première chambre pénale et la chambre d'accusation en 1943 et enfin le tribunal cantonal en 1945, avant de prendre sa retraite en 1946.

CANTON DE GENEVE

SUPPRESSION D'UNE TOURNEE POSTALE A GENEVE

La direction des postes à Genève communique qu'en raison de l'aggravation alarmante de la pénurie de personnel, elle se voit obligée de supprimer, dans l'agglomération urbaine genevoise, la deuxième tournée postale, c'est-à-dire celle de 11 heures de distribution des lettres, et dans les offices de Genève 24, les Acacias et de Carouge, c'est la troisième tournée, c'est-à-dire celle de 17 heures, qui n'est plus effectuée.

On relève à ce sujet que ce sont surtout les maisons de commerce et les banques qui seront touchées par cette mesure.

LE SALON DES « PREMIERES » MONDIALES

Le 33^e Salon International de l'Automobile, qui a lieu, rappelons-le, du 14 au 24 mars, est cette année, le Salon qui présentera le plus de « premières » mondiales dans la construction automobile.

Cette annonce confirme une fois de plus l'importance internationale du Salon de Genève, choisi encore cette année pour des lancements qui marqueront l'industrie automobile, car il est incontestable que si une telle émulation se manifeste parmi l'élite des constructeurs et s'exprime dans cette recherche de la consécration genevoise, c'est que cette manifestation est la plus propre à assurer le succès de ces lancements.

Rappelons que cette année, le Salon International de l'Automobile de Genève voit 20 nations exposantes, parmi lesquelles Israël et le Japon seront représentées pour la première fois dans la section des voitures de tourisme où l'on reverra également la participation russe. C'est cette extrême diversité qui fait du Salon de Genève le plus représentatif de la construction automobile et celui auquel les constructeurs sont le plus fidèle.

Les manifestations annexes sont du reste de plus en plus nombreuses durant cette décennie traditionnelle, et cette année a lieu, une fois de plus, la réunion des directeurs des Salons européens, sans parler de toutes les rencontres officielles ou privées des constructeurs, des ingénieurs, et des importateurs, ainsi que des habituelles réunions organisées par les grandes marques rassemblant la plupart de leurs représentants et distributeurs lors de ce Salon de la construction mondiale.

C'est également dans le but de faciliter ces rencontres que le Comité d'organisation a fait aménager, dans le bâtiment administratif d'entrée du Palais des Expositions, deux salles de conférences qui pourront accueillir quelques-unes des diverses réunions de spécialistes qui se tiennent à Genève pendant la période du Salon International de l'Auto.

PIERRE JACCOUD SERA LIBERE LE 30 MARS

La Commission cantonale de libération, qui avait à se prononcer sur la requête présentée par Pierre Jaccoud, vient de décider de libérer conditionnellement le condamné le 30 mars prochain.

Rappelons que c'est le 4 février 1960 que la cour d'assises avait condamné Pierre Jaccoud à sept ans de réclusion. En tenant compte de la préventive, il ne lui restait, au moment de sa condamnation, plus que cinq ans, quatre mois et onze jours à subir. Aujourd'hui, les deux tiers de la peine étant purgés, c'est ce qui a permis à Jaccoud de présenter une requête pour sa libération conditionnelle.

INAUGURATION OFFICIELLE A GENEVE
DE LA MAISON DES JEUNES

Récemment, a été officiellement inaugurée à Genève la maison des jeunes, située rue du Temple, à proximité de l'église de Saint-Gervais.

Le Conseil administratif de la ville de Genève avait

associé à cette inauguration des personnalités de tous les milieux intéressés à une telle réalisation.

Il appartient à M. Maurice Thévenaz, conseiller administratif, de remettre cette maison au Conseil de fondation que préside Mme Hahn qui remercia les autorités municipales d'avoir voté quelque 2 millions de francs pour l'édification de cette maison, dont l'équipement s'est trouvé assuré par un vote du Grand Conseil.

La présidente du Conseil de fondation formula le vœu que cette belle réalisation serve de carrefour pour tous les jeunes de formation et de croyance diverses. Elle est ouverte aux jeunes de 16 à 20 ans.

M. René Helg, vice-président de la fondation, pensa que si cette maison a pu être mise sur pied, c'est parce que ceux qui ont contribué à son édification ont foi en la jeunesse.

Le directeur M. Jacques Rufer a tenu à remercier ceux qui ont œuvré pour ce foyer.

La ville de Genève a offert à cette occasion une réception après laquelle les nombreux invités eurent l'occasion de visiter la maison. C'est un édifice moderne construit en fonction de son utilisation. Il comprend cinq étages, plus une terrasse. En sous-sol, une salle de spectacle et de réunion avec places pour 300 personnes. Au rez-de-chaussée, salles de restaurant. Au 1^{er} étage, salle de jeu avec bibliothèque et fumoir. Au 2^e, salles pour audition et musique. Au 3^e, ateliers pour travaux manuels, avec outillage perfectionné, puis des logements pour la direction et le personnel.

Diverses manifestations sont prévues dans le cadre de cette inauguration : une conférence de M. André Philip, — qui était également présent — président de la fédération française des maisons des jeunes et de la culture, d'autre part un concert, et la projection d'un film.

CONCOURS INTERNATIONAL
DE MUSIQUE DE BALLET

Le grand jury du premier concours international de musique de ballet, organisé par la ville de Genève, la société suisse de radiodiffusion et télévision et le studio de Genève, s'est réuni les 16, 17 et 18 février sous la présidence du maître Ernest Ansermet. Il était formé de personnalités d'Allemagne, de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie et de Suisse.

Après un examen de toutes les partitions qui lui avaient été soumises, le jury international a décidé de ne pas accorder de premier prix. En revanche, il a décerné un deuxième prix à la partition de musique de ballet intitulée « concert pour le temps présent : le paradis perdu », du compositeur suisse Armin Schibler, et un troisième prix à la partition « Metamorphosen », du compositeur allemand Josef Dunwald.

Le prochain concours aura lieu dans deux ans.

LE CENTENAIRE DU COMITE INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE : ALLOCUTION DE M. BOISSIER

Il y a aujourd'hui un siècle que se réunissait à Genève le « comité des cinq », qui devait donner naissance par la suite

au comité international de la Croix-Rouge. A cette occasion, une cérémonie s'est déroulée à l'Aula de l'Université de Genève.

M. Léopold Boissier, président du C.I.C.R., a pris la parole pour rendre hommage aux cinq citoyens de Genève qui ont créé la Croix-Rouge. Ceux-ci ont réalisé les deux idées géniales de leur collègue Henry Dunant : l'énoncé des principes juridiques tendant d'une part à la protection des victimes de la guerre, d'autre part, à la formation de sociétés nationales ayant pour tâche de secourir sur le théâtre des hostilités les services de santé de l'armée. De plus, en se constituant en comité international, les « cinq » ont prévu quelle pourrait être la double mission d'un organisme neutre et impartial qui propagerait et développerait le droit humanitaire et enverrait, partout où l'on se bat, des délégués qui veilleraient à l'application de ce droit. Les idées forces, mises en œuvre par la Croix-Rouge, ont survécu à toutes les catastrophes. Ainsi, l'élan donné par Henry Dunant et ses amis ne s'est jamais arrêté.

Les deux guerres mondiales, a poursuivi M. L. Boissier, ont multiplié au-delà de toute prévision les tâches de la Croix-Rouge. Puis, après le fracas des grandes batailles, le désordre et l'instabilité des temps présents ont créé des situations nouvelles, génératrices de révolutions, de conflits intérieurs, d'affrontements, qui ont souvent dégénéré en des luttes sanglantes. Là encore, le comité est intervenu. « Dans bien des cas, a précisé le président du C.I.C.R., la mission du comité consiste à porter secours à des hommes qui se sont révoltés contre un gouvernement tenu pour légitime, et qui est en droit de réprimer avec sévérité les atteintes portées à l'ordre établi. Toutefois, ces révolutionnaires, ces insurgés, ces conspirateurs ne sont pas livrés à la merci des pouvoirs publics. Le Comité international veille à ce qu'un minimum de garantie leur soit accordé afin que, malgré leur culpabilité, ils jouissent d'un traitement humain. Le comité, en s'interposant entre un gouvernement et ses ressortissants, pénètre profondément au sein de la souveraineté de l'Etat, ouvrant à la charité et au droit international des perspectives. »

Ainsi, le C.I.C.R. est notamment intervenu en Afrique, en Algérie, au Congo, au Kenya, en Asie, au Liban, au Yémen, en Inde, lors de la division de la péninsule en deux états distincts, au Vietnam-Nord, au Vietnam-Sud, en Corée, en Indonésie, et dans plusieurs états de l'Amérique centrale.

Partout, les délégués du Comité ont accompli les tâches les plus variées : soigner les blessés et les malades, visiter et reconforter les prisonniers, faire libérer les otages, réunir les familles dispersées, assurer les soins médicaux aux populations meurtries, prêter leur concours aux réfugiés.

Pour terminer, M. Léopold Boissier a exprimé la reconnaissance du Comité international de la Croix-Rouge au peuple suisse « qui l'a constamment soutenu moralement et matériellement » et aux états étrangers dont les gouvernements ont compris que le C.I.C.R. « était inspiré par trois principes fondamentaux dans lesquels il resterait sans force et sans autorité : l'indépendance, l'impartialité et la neutralité ». C'est pourquoi, d'ailleurs, presque partout, les conventions de Genève ont

trouvé leur application bienfaisante. « Hier encore, lors du conflit de Cuba, les Nations-Unies ne demandaient-elles pas au comité de les aider à préserver le monde des ravages odieux d'une guerre atomique ? ». Enfin, le président du C.I.C.R. s'est félicité de la compréhension et de la sympathie que le comité a trouvées auprès des institutions internationales établies à Genève, et a remercié les sociétés nationales de la Croix-Rouge, « pour l'appui qu'elles ont donné au comité et l'œuvre toujours plus vaste qu'elles accomplissent ».

MORT DE M. GUSTAVE PEYROT

A Genève s'est éteint dans sa 78^e année, M. Gustave Peyrot, architecte. Le défunt, qui était diplômé des beaux-arts de Paris, avait été président de la section de Genève de la société des ingénieurs et des architectes suisses, et député libéral au Grand conseil. Il était le père de M. François Peyrot, conseiller d'état, chargé du Département des travaux publics du canton de Genève.

CANTON DES GRISONS

CARL NATER †

M. Carl Nater vient de s'éteindre à Saint-Moritz à l'âge de 81 ans. Le défunt fut de 1926 à 1949 président de la commune de Saint-Moritz, et appartient pendant deux périodes législatives, au grand Conseil des Grisons en qualité de député sans parti.

Carl Nater fut président du comité d'organisation des deux Jeux olympiques d'hiver de 1928 et 1948, et déploya, en sa qualité de président de commune, une activité fort bénéfique au développement de Saint-Moritz en tant que station de réputation mondiale.

LES 25 ANS

DE LA « QUATRIÈME LANGUE NATIONALE »

La double association des Rhéto-Romanches, la Ligia Romontscha/Lia Rumantscha, a célébré à Coire, le 25^e anniversaire de la votation populaire du 20 février 1938, par laquelle le peuple suisse reconnut le romanche comme quatrième langue nationale.

Lors de la manifestation qui se déroula dans la salle du théâtre municipal, M. Stiafen Loringett, président de l'association, salua les invités dans une brève allocution, prononcée en allemand et en romanche, en particulier le conseiller fédéral Tschudi, chef du Département fédéral de l'intérieur, le Gouvernement grison et la délégation grisonne aux Chambres fédérales.

Après que les chœurs romanches « Alpina » et « Rezia » eurent chanté, le conseiller fédéral Tschudi prit la parole (discours reproduit page suivante).

M. Gion Willi, président du petit Conseil, parla au nom du

gouvernement grison. Les autres groupes ethniques du canton apportent leurs vœux et félicitations à la « quatrième langue ». M. Guido Calgari, professeur à l'E.P.F., parla au nom de « Pro Grigione italiano », et M. Plattner, président de l'association des Walser, parla en allemand au nom des Walser Grisons.

La fête s'acheva par l'exécution de la pièce de théâtre en romanche « Il triarch » (l'arc triple) de Tista Murk, par des amateurs romanches.

DISCOURS DU CONSEILLER FEDERAL TSCHUDI, A L'OCCASION DU 25^e ANNIVERSAIRE DE LA RECONNAISSANCE DU ROMANCHE COMME LANGUE NATIONALE

Le conseiller fédéral Tschudi a prononcé à Coire un discours lors de la cérémonie organisée à l'occasion de la votation fédérale d'il y a 25 ans reconnaissant le romanche comme quatrième langue nationale. Le chef du Département de l'intérieur s'est excusé d'emblée de ne pas s'exprimer en romanche, puis il a rappelé que les Chambres fédérales étaient saisies d'un projet tendant à augmenter le crédit pour la sauvegarde et de développement de la langue italienne dans les Grisons et a fait également allusion au problème de la construction de routes dans le canton des ligues grises.

M. Tschudi a dit notamment : si le peuple suisse, lors de la votation du 20 février 1938, a reconnu la langue romanche comme quatrième langue nationale, à une majorité frisant l'unanimité, ce n'est pas seulement parce qu'il voulait ainsi affirmer sa sympathie profonde à l'égard de la population rhétoromane, faible par le nombre, et sa belle langue et son ancienne culture, mais aussi pour manifester de la manière la plus directe son attachement au régime de liberté de notre état, qui tient compte du principe du respect de la langue maternelle de tous les citoyens. Cette votation fit une grande impression dans toute l'Europe et surtout dans les minorités ethniques, puisqu'elle intervenait à une époque où chez nos voisins la mise au pas et l'uniformisation étaient de règle.

Jamais d'ailleurs, dans l'histoire de la Confédération, on ne tenta de porter atteinte à la liberté de la langue. Les quelque 50.000 Rhétoromanches ne représentent guère plus en Suisse qu'un faible pourcentage du peuple helvétique.

Les électeurs suisses ont toutefois reconnu à ce groupe relativement peu nombreux ce droit d'avoir une langue nationale inscrite dans la Constitution fédérale. Cette décision constitue l'expression d'une compréhension généreuse à l'égard des valeurs humaines et culturelles.

La Constitution fédérale ne parlait pas en effet de la langue rhétomane, vu qu'en son temps, le principe de la langue nationale était lié à celui de la langue administrative.

La lutte menée par les habitants de cette partie des Grisons en faveur de la reconnaissance officielle du romanche fut ainsi récompensée, puisque les électeurs suisses admirent pleinement le principe qui l'avait guidée. Le peuple suisse, en adoptant le projet, a voulu montrer que l'existence de notre état, son rayon-

nement extérieur et sa saveur interne, ne résidaient pas dans une uniformité, mais bien dans sa diversité et qu'il convenait de l'exprimer de manière claire et positive. Et l'orateur de rappeler l'une des œuvres de Gottfried Keller, où un jeune portedrapeau salue les divers emblèmes des cantons suisses et dit sa joie de les trouver si lumineux et si divers.

Le conseiller fédéral Tschudi expose ensuite les décisions prises par la Confédération en faveur du maintien et du développement de la langue et de la culture rhéto-romanes, qui se concrétisent par l'octroi de subventions et qui, toutes, montrent leur utilité et même leur nécessité, car si l'on devait constater la disparition d'une langue, même parlée, par un groupe ethnique de faible importance numérique, ce serait une perte irréparable et un affaiblissement moral de notre état.

Le chef du Département fédéral de l'intérieur a clos son allocution en exprimant la profonde reconnaissance du Conseil fédéral aux autorités et à la population du canton des Grisons pour leurs efforts en vue de conserver le romanche, car la sauvegarde d'une telle langue est une nécessité culturelle et nationale profitable à toute la Suisse.

CANTON DE LUCERNE

DECOUVERTE DE MANUSCRITS PRECIEUX

Il fallut récemment ôter le parquet des locaux de la bibliothèque du monastère d'Engelberg, pour effectuer des réparations. C'est ainsi que dans une pièce souterraine, recouverte de gravats, l'on a découvert neuf livres anciens. On a pu établir, que ces livres étaient encore mentionnés dans un catalogue de la bibliothèque en 1787, mais, depuis, ils avaient disparu, de sorte qu'ils semblent avoir été dissimulés depuis l'époque de la Révolution française et l'on avait oublié où ils avaient été cachés.

Le plus ancien des volumes découverts semble remonter au XI^e ou XII^e siècle. Il s'agit d'un antiphonaire, où la musique est indiquée en notes carrées sur des portées de quatre lignes. D'autres volumes datent visiblement de l'époque du célèbre abbé Frowin, fondateur de l'école du couvent, donc sont aussi du XII^e siècle. Ils sont caractérisés par la beauté de leur écriture et quelques manifiques capitales. Il s'agit de l'œuvre « La Cité de Dieu », de saint Augustin, d'homélie du pape Grégoire, d'un Commentaire sur les prophètes de Paschasius Radpert et de l'œuvre historique d'Orose. Un autre volume, aussi du XII^e siècle, contient des œuvres des saints Augustin et Jérôme. Un tome, datant du XIII^e siècle, traite des sacrements. Un ouvrage, de 1463, comprend les considérations de maître Aegidius Flueler, d'Unterwald. Il est relié avec un ouvrage imprimé à la presse à Berthoud en 1475, donc au début de l'imprimerie. Le plus récent de ces manuscrits date du XVI^e siècle et contient une vie de Nicolas de Flue, écrite une année après la mort du saint pour le gouvernement lucernois.

PREMIER FESTIVAL MONDIAL D'ACCORDEON A LUCERNE, EN 1964

Le Comité international des sociétés d'accordéonistes a pris la résolution de confier à la société fédérale d'accordéonistes, l'organisation des premiers concours internationaux d'harmonicas, accordéons et musiques à bouche, pour orchestres, groupes et solistes. Les concours auront lieu à Lucerne, du 6 au 8 juin 1964. De grandes distinctions seront accordées aux gagnants. Les annonces de participation peuvent être adressées aux présidents des sociétés d'accordéonistes de tous les pays, ainsi qu'au comité d'organisation, à l'adresse de M. Harry Bühlmann, Militärstrasse 25, Lucerne (Suisse), président central de la société suisse d'accordéonistes.

CANTON DE NEUCHÂTEL

UNE PENDULE DE PARQUET BI-CENTENAIRE, AU MUSÉE D'HORLOGERIE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Le musée d'horlogerie de la Chaux-de-Fonds, l'un des plus riches d'Europe, vient d'acquérir une pièce de premier ordre, une horloge de parquet de pierre Jaquet-Droz, datant de la deuxième moitié du 18^e siècle, avec un cabinet baroque de Wurzburg, avec quantième (date et jour), signé à la fois au mouvement et au quantième de P. Jaquet-Droz, la Chaux-de-Fonds. Cette pièce a été acquise par les pouvoirs publics et des fonds privés.

CANTON DE SOLEURE

SOIXANTE ANS DANS LA MEME ENTREPRISE

M. Edouard Hammer, 76 ans, domicilié à Langendorf, a fêté ses 60 ans d'activité au sein de la même entreprise, l'« Union Druck Verlag A. G. », à Soleure. Entré le 2 février 1903 dans cette entreprise en qualité d'apprenti, il a composé, dans ses fonctions de linotypiste, plus d'un milliard de lettres, qui, mises bout à bout, représenteraient une distance de 1.600 km, soit Soleure-Gibraltar, en ligne droite.

CANTON DU TESSIN

LES CONCERTS DE LUGANO 1963

Au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue en présence des directeurs des autres associations organisatrices des concerts de Lugano, à savoir pro-Lugano et le casino-kursaal, M. Stelio Molo, directeur de radio Monteceneri, a exposé les grandes lignes du programme de ces manifestations. Les concerts de Lugano

s'inscrivent désormais dans la tradition. Ils coïncident avec les intérêts touristiques de toute la région avec deux des mélomanes qui sont grands. Le programme de 1963 prévoit une série de huit concerts. L'orchestre de la radio de la Suisse italienne donnera trois concerts sous la direction d'André Cluytens, Hans Schmidt-Isserstedt et Sergiu Celibidache. D'autre part, deux ensembles renommés se feront entendre à Lugano : la philharmonie tchécoslovaque de Bratislava et l'orchestre du Mozarteum de Salzbourg. On pourra également applaudir la società cameristica di Lugano, sous la direction d'Edwin Loehrer, qui a obtenu en 1961 et 1962 le grand prix du disque et qui jouera en première mondiale des œuvres inédites de Rossini dont on est en train d'obtenir les textes originaux qui se trouvent à la bibliothèque de Pesaro. Les solistes des différents concerts MM. Kurt Leimer, pianiste, Josef Suk, violoniste, Claudio Arrau, pianiste qui donnera également un récital, et Paul Tortelier, violoncelliste.

ASSOCIATION TESSINOISE POUR LE SUFFRAGE FEMININ

L'association tessinoise pour le suffrage féminin a tenu à Lugano son assemblée annuelle dans le cadre du 4^e anniversaire de la votation fédérale sur le vote des femmes du 1^{er} février 1959. L'association constate que tous les partis tessinois ont inscrit à leur programme le droit de vote des femmes et réclame la nomination d'un plus grand nombre de femmes dans les commissions cantonales. L'assemblée a été suivie d'un débat public entre jeunes filles féministes et anti-féministes.

IMPORTANTE DECOUVERTE ARCHEOLOGIQUE AU TESSIN

Depuis plus de 20 ans, le P^r Giovanni Boffa consacrait tous ses loisirs à la recherche du baptistère du village d'Agno, dont l'existence était signalée sur un document de l'an 735, retrouvé à Campione. Ce patient labeur devait être récompensé. En effet, récemment, le P^r Boffa, accompagné du paléographe tessinois Luciano Moroni Stampa, devait découvrir une coupe circulaire en brique. Cette découverte, faite pendant les travaux de restauration de l'ancienne maison de paroisse, a été examinée par le professeur Adriano Frandi, professeur ordinaire d'archéologie chrétienne à l'Université de Rome. Ce dernier, qui avait mis au jour le tombeau de saint Pierre, s'est déclaré convaincu qu'il s'agissait bien du baptistère d'Agno. Toutefois, de nouvelles fouilles seront encore nécessaires pour vérifier avec certitude l'importance de cette découverte.

LE CARNAVAL DE BELLINZONE A CENT ANS

Le chef-lieu du Tessin a fêté les cent ans du « roi Rabadan », qui préside aux destinées de son carnaval. A cette occasion, un grand cortège humoristique a défilé dans les rues de la ville, parmi une foule nombreuse et enthousiaste. Il comprenait une cinquantaine de chars, groupes et musiques du Tessin, d'Italie et de quelques cantons suisses.

Les réjouissances populaires se sont poursuivies par la distribution gratuite à la population, sur la place publique, de généreuses portions de risotto, préparé selon une méthode éprouvée, vieille d'un siècle.

La tradition de la « risottata » du Carnaval a été respectée aussi dans plusieurs autres localités du canton.

A Lugano, on a distribué à la population pas moins de 5.400 portions de risotto, ainsi que 980 « luganighe ».

Dans certaines communes, la générosité des organisateurs des réjouissances a permis de distribuer du vin.

ELECTIONS TESSINOÏSES

Le peuple tessinois a été appelé récemment à élire le Conseil d'Etat et le grand Conseil.

Les élections du Conseil d'Etat ont donné les résultats suivants (entre parenthèses, le nombre de voix obtenu à l'élection de 1959): libéraux radicaux, 18.934 (18.603); conservateurs, 15.176 (14.833); socialistes, 7.634 (6.672); paysans, artisans et bourgeois, 1.500 (pas représentés); union des indépendants tessinois, 626 (pas représentés). Le nombre de bulletins valables était de 43.879.

La répartition des sièges au Conseil d'Etat reste la même jusqu'à présent, c'est-à-dire qu'il y a comme conseillers d'Etat deux radicaux, deux conservateurs et un socialiste. Sont réélus tous les conseillers sortants: MM. Cioccarri et Zorzi (radicaux), Lafranchi et Pellegrini (conservateurs) et Ghisletta (socialiste).

ASPECTS TESSINOIS DE LA REFORME DES TARIFS DANS LE SERVICE VOYAGEURS P.T.T.

Les données générales sur la réforme des tarifs dans le service voyageurs P.T.T. ont déjà été illustrées par la presse nationale, mais le Tessin, pays de montagne et de tourisme, a ses problèmes particuliers qu'il fallut expliquer dans une conférence de presse tessinoise organisée par les P.T.T. à Ponte Tresa. Pays de montagne, il bénéficiera donc en plein des tarifs réduits introduits pour lutter contre le dépeuplement des vallées. Les écoliers, les apprentis et les ouvriers, seront surtout favorisés par la réduction des prix des abonnements.

Pays de tourisme, la réduction des tarifs en général favorisera les déplacements pendant la belle saison des touristes, des habitants, qui n'osent plus affronter le trafic actuel avec des voitures privées.

En 1962, les autocars postaux, au nombre de 130 (représentant une valeur de 11 millions) ont transporté sur le réseau tessinois 4 millions de voyageurs sur un parcours de 2 millions de km. Le déficit prévu pour 1963 est de 1 million de francs, contre les 800.000 francs enregistrés en 1962.

Dans le canton, le service des voyageurs rencontre des difficultés qu'on ne connaît pas ailleurs. Par exemple: les services réguliers, bondés pendant la saison, doivent être maintenus même si l'on doit transporter chaque jour deux ou trois écoliers seulement. Dans ce cas, les P.T.T. confient le service à des privés. La question des autocars qui chaque jour transportent des centaines

d'ouvriers italiens, qui entrent en Suisse de la région frontalière, doit aussi être réglée.

Avant l'introduction du programme d'été, le parc automobile sera en partie renouvelé: sur le parcours Lugano-Morcote entreront en service des véhicules du dernier modèle. Lors de la conférence de presse un problème a été évoqué qui avait provoqué des polémiques il y a quelques mois: l'emploi de la main-d'œuvre féminine dans les services P.T.T., auquel s'oppose non pas la direction, mais l'association tessinoise des employés des postes.

On était arrivé en 1962 à un compromis, en vertu duquel la direction était « autorisée » à engager 20 femmes au maximum. L'opposition justifiait son refus du fait que cent fonctionnaires tessinois employés sur l'autre versant du Gothard, voudraient rentrer au Tessin et l'on craint que si les places disponibles sont occupées par les femmes, ce retour ne sera plus possible.

Or, à la fin de l'année 1962, un concours a été ouvert pour l'engagement de fonctionnaires de classe supérieure dans les P.T.T. tessinois. Des 100 tessinois, 22 seulement se sont annoncés, dont 9 se trouvent en stage outre Gothard depuis une année. On ne peut donc pas en tenir compte car leur formation n'est pas terminée. Les 11 qui restent seront engagés, mais ce résultat donne maintenant à toute la question un aspect à reconsidérer.

CANTON DE THURGOVIE

OUVERTURE DE LA « SEMAINE DU LIVRE POUR LA JEUNESSE »

Fin février a eu lieu dans la petite ville thurgovienne d'Amriswil l'ouverture solennelle de la « Semaine du livre pour la jeunesse ». Cette manifestation est placée sous le patronage du Département de l'instruction publique du canton de Thurgovie, et de la Société suisse des libraires et éditeurs. Lors de la cérémonie d'ouverture, l'écrivain thurgovien Dino Larese, habitant Amriswil, a eu l'occasion de saluer un grand nombre d'amis de la jeunesse et du livre pour les jeunes, et notamment le conseiller fédéral H. P. Tschudi, des représentants des Chambres fédérales et des autorités thurgoviennes. Le conseiller d'état thurgovien, M. Ernest Reiber, de Frauenfeld, a fait l'éloge des buts poursuivis par les animateurs de cette manifestation et a souligné qu'elle constituait un fait particulièrement réjouissant. Puis, le conseiller fédéral Tschudi, chef du Département fédéral de l'intérieur, a pris la parole sous les applaudissements de l'assemblée (lire discours ci-dessous).

M. Martin Huerlimann, président de la société suisse des libraires et des éditeurs, a rendu un hommage aux efforts en faveur du bon livre pour la jeunesse, qui ne peut naître et remplir sa mission dans un monde libre.

La cérémonie d'ouverture a été suivie d'une visite de l'exposition des livres présentés.

M. TSCHUDI PARLE DES LIVRES
POUR LA JEUNESSE

Prenant la parole à l'ouverture de cette manifestation, M. Tschudi, conseiller fédéral, après un éloge du bon livre, a relevé que la lecture contribue dans une très large mesure à la connaissance et à la pratique de la langue maternelle, celui qui ne lit pas régulièrement des livres écrits dans un style impeccable ne saura jamais écrire aisément et proprement.

Le cinéma, la télévision et la radio ont, certes, de grandes tâches à accomplir sur le plan culturel. Mais ils n'enseignent pas l'usage correct de la langue maternelle.

De nos jours, de larges milieux sont enclins, malheureusement, à dédaigner la langue bien écrite et bien parlée, les sciences naturelles et la technique retenant davantage l'attention. Or, ne nous y trompons pas, une langue claire et précise est d'une valeur éminente. Elle est même indispensable pour la rédaction de formules purement mathématiques. Toutes les sciences sont dépendantes les unes des autres et si des domaines fondamentaux sont négligés, les autres ne tarderont pas à en souffrir également. Comme l'a dit un savant professeur, la langue est le reflet de la pensée et, pour être bien compris, le technicien, comme le mathématicien, doivent savoir aussi s'exprimer dans un langage châtié.

Le chef du Département fédéral de l'intérieur a alors montré la nécessité de faire un gros effort pour encourager la lecture de bons ouvrages, surtout de nos jours où la jeunesse est sollicitée par nombre d'activités secondaires propagées par la radio, la télévision, le cinéma, les sports, les voyages en automobile, la motocyclette, etc., etc. Fort heureusement, les livres pour la jeunesse continuent d'être édités en nombre croissant, ce qui est un signe réconfortant et jette une lumière favorable sur la grande majorité des jeunes gens.

Après avoir fait allusion à la nécessité de combattre les mauvais livres, M. Tschudi a ajouté que, pleinement conscients de leurs responsabilités, la Confédération et les cantons envisagent de constituer une commission consultative, qui n'aura aucun pouvoir de censure, mais qui pourra cependant rendre d'utiles services dans l'appréciation et le choix des bons livres.

Dans sa conclusion, l'orateur a exprimé le vœu que les livres destinés aux jeunes deviennent plus nombreux dans les cantons romands. En Suisse alémanique, ils sont en nette augmentation. C'est aussi par l'établissement d'un catalogue complet des livres pour la jeunesse que l'on facilitera la tâche des bibliothécaires, des parents et des tuteurs. Il faut bien se dire que le livre constitue un facteur déterminant dans l'éducation et la formation de nos enfants.

LES OBSEQUES DE FERENC FRICSAY

Les obsèques de Ferenc Fricsay, chef d'orchestre de renommée mondiale, décédé le 20 février dernier à Bâle, se sont déroulées à Ermatingen. Une très nombreuse assistance a pris part à la cérémonie. On notait la présence du professeur Tibiurtius, Ministre de la culture de Berlin-ouest, qui a dit la sympathie des musi-

ciens et des mélomanes berlinois, du directeur de l'orchestre symphonique de la radio allemande, des représentants de l'opéra allemand, de l'opéra bavarois et du Gouvernement de la Bavière. Un cortège funèbre long de 500 mètres a accompagné Ferenc Fricsay à sa dernière demeure, au cimetière d'Ermatingen, sis sur une hauteur non loin du château d'Arenenberg. L'oraison funèbre a été prononcée par le curé Alpiger qui a relevé les mérites humains et artistiques du défunt.

PROCESSION HISTORIQUE
SUR LE LAC DE CONSTANCE
PRIS PAR LES GLACES

La procession historique amenant à travers le lac de Constance gelé le buste de l'évangéliste Jean de Munsterlingen à Hagnau, s'est déroulée avec un grand concours de la population. Ce buste a été présenté pour la première fois, par les habitants de Munsterlingen, en 1573, à ceux de la localité allemande de Hagnau, sur l'autre rive. Les hommes d'alors prirent l'engagement de procéder à cette procession chaque fois que le Bodan serait gelé, ce qui se produisit en 1684, en 1695, en 1796 et en 1830.

Quelque 300 personnes appartenant aux deux confessions sous la conduite de prêtres et de pasteurs, se sont rendues de Munsterlingen à Hagnau. Entre-temps, une foule considérable comprenant quelque 2.000 personnes participèrent à la manifestation. Un service divin fut célébré à Hagnau, puis vers 16 heures, les Thurgoviens rentrèrent dans leur village en empruntant le même itinéraire que la matinée et replacèrent vers 18 heures le buste dans l'église du couvent de Munsterlingen.

CANTON DU VALAIS

AVANT L'OUVERTURE DU TUNNEL
DU GRAND-SAINT-BERNARD :

DERNIER VENU DES VILLAGES VALAISANS :
BOURG-SAINT-BERNARD

C'est à 6 km de Bourg-Saint-Pierre que se trouve l'entrée nord du tunnel du Grand-Saint-Bernard. Cette région, dotée jusqu'alors d'un alpage et d'une modeste cantine, connaît une vie intense dès l'ouverture du tunnel au trafic. C'est en effet à cet endroit que se trouveront toutes les installations nord de ce grand ouvrage : gare routière de 6.000 m² couverts, abritant les services douaniers italo-suisse et les organes d'exploitation dont le personnel vivra sur place. Un buffet de gare, un hôtel vraisemblablement, un garage voisineront avec la station de départ du télécabine du super-Saint-Bernard.

Choissant, avec l'accord de la société du tunnel du Grand-Saint-Bernard, parmi les nombreuses suggestions que lui a présentées celle-ci, la commune de Bourg-Saint-Pierre a décidé de donner à cette région l'appellation de Bourg-Saint-Bernard, dernier-né des villages valaisans.

LE VALAIS ET LES JEUX OLYMPIQUES

Le grand Conseil valaisan, après avoir entendu une vingtaine d'orateurs durant plusieurs heures de débat, s'est prononcé, par 95 voix contre 13, en faveur de l'organisation des Jeux Olympiques dans le canton pour le cas où la candidature valaisanne serait acceptée.

Il a donné son accord de principe quant au dépôt de cette candidature et a autorisé le Conseil d'état à lui soumettre prochainement un décret relatif à la participation financière du canton.

Un premier crédit de 60.000 francs a d'ores et déjà été voté pour la couverture des frais qu'entraîne le dépôt de la candidature.

APRES LE VOTE SUR LES JEUX OLYMPIQUES A SION

Le grand Conseil valaisan s'étant prononcé à une grande majorité en faveur de l'organisation des Jeux Olympiques dans le canton pour le cas où la candidature de Sion serait retenue, M. Gross, président du Gouvernement, a donné l'assurance que l'Etat allait immédiatement établir un projet de décret qui serait soumis à la haute assemblée lors de la session de mai.

On étudiera par la même occasion si ce décret devra être soumis au peuple, le montant mis à disposition par l'Etat pouvant atteindre les 3 millions de francs.

Quoi qu'il en soit, les initiateurs de l'organisation de ces jeux ont actuellement obtenu le feu vert. La candidature valaisanne sera déposée officiellement le 7 de ce mois à Lausanne, pour être présentée finalement les 15 et 16 octobre prochains à Nairobi (Kenya) au comité international qui choisira le candidat définitif.

Le Conseil d'Etat valaisan est acquis à l'idée des bienfaits que le canton tout entier devrait pouvoir retirer d'une compétition de cette importance.

Une dizaine de députés se sont opposés à son point de vue. Leurs principaux arguments furent les suivants : le Valais est considéré en Suisse comme un canton pauvre et ne peut de ce fait « jouer au riche » en se lançant dans une aventure de ce genre. Il y a bien d'autres travaux plus importants à entreprendre dans le canton avant ceux touchant les Jeux Olympiques. Les régions éloignées du Valais central où la compétition se déroulerait risqueraient d'être privées jusqu'en 1968 et plus, des travaux nécessaires à leur développement, tout l'effort du canton étant dirigé dans un secteur bien précis, d'autres parlementaires mirent en doute la base légale permettant le vote à fonds perdu de 3 millions de francs.

Plus nombreux, les partisans des jeux mirent l'accent sur l'élément moral et fraternel de cette compétition, sur l'effet que celle-ci aura sur toutes les stations du canton en les obligeant à mieux s'équiper et sur le sérieux avec lequel le budget présenté avait été étudié. Notons que ce budget présente un total de dépenses de 15 millions de francs environ avec un déficit de 5,6 millions.

Quoi qu'il en soit, l'Etat du Valais exige que le solde du déficit soit également garanti. Le vote du grand Conseil a été bien accueilli en Valais.

CANTON DE VAUD

LE NOUVEAU PAVILLON GERIATRIQUE DE L'HOPITAL DE CERY

Le nouveau pavillon gériatrique de l'hôpital de Céry a été inauguré, en présence du grand Conseil, de M. Gabriel Despland, conseiller aux Etats, de MM. Pierre Oguey, Pierre Schumacher, Marc-Henri Ravussin et Villard, conseillers d'Etat, de nombreux médecins et de représentants d'hôpitaux et de cliniques.

M. Ravussin, chef du Département des travaux publics, en remettant la clef symbolique du nouvel hôpital à son collègue du Département de l'intérieur, M. Pierre Schumacher, s'est réjoui de voir terminée cette seconde étape de la transformation et de l'agrandissement de Céry. Le nouvel établissement peut recevoir 150 malades et a coûté près de 4 millions de francs. Il est destiné aux personnes âgées qui y recevront les soins psychiques et physiques dont elles ont besoin. Les malades seront aussi réadaptés à leur condition de personnes âgées. Ils seront occupés et apprendront à se distraire.

En acceptant le nouvel hôpital avec reconnaissance, M. Schumacher a insisté sur la nécessité de traiter les malades âgés victimes de troubles psychiques et physiques.

On entendit encore le professeur Christian Muller, directeur de l'hôpital de Céry, et le docteur Jean-Louis Villa, directeur de l'hôpital gériatrique, qui a parlé de l'état de l'homme âgé, souvent désesparé devant l'inaction, devant le manque d'affection, il faut étudier les causes du vieillissement pour pouvoir mieux les combattre. Enfin, cet hôpital n'est ni un asile ni une maison de retraite, mais un lieu de traitement où tout sera mis en œuvre pour rendre le vieillard à la vie et à rendre, pour lui, un sens à celle-ci.

La visite des locaux a permis de se rendre compte combien étaient confortables les chambres des malades à 4, 3, 2 et un lits. Tout est combiné aussi pour faciliter la tâche, lourde en elle-même, du personnel soignant.

LA FONDATION C. F. RAMUZ

La Fondation C. F. Ramuz a composé son conseil de direction pour la période 1963-1966, de MM. Daniel Simond, professeur à Lausanne, président ; Edouard Maillard, président de l'association du Vieux-Pully, vice-président ; Bernard Cuenod, secrétaire général à Lausanne ; J.-Fr. Piguet, trésorier à Lausanne, représentant de la famille Ramuz ; Georges Jaccottet, conseiller municipal à Lausanne, membre adjoint ; Marcel Raymond, professeur à Genève, représentant le conseil fédéral ; Pierre Oguey, conseiller d'état, représentant le conseil d'état vaudois ; Jean Rousset, à Genève, représentant le Conseil d'état genevois ; André Tissot, à la Chaux-de-Fonds, représentant le Conseil d'état neuchâtelois ; Maurice Zermatten, professeur à Sion, représentant le Conseil d'état valaisan ; François Esseiva, représentant le Conseil d'Etat fribourgeois ; P. O. Walzer, à Berne, représentant le Conseil d'état bernois ;

Maurice Jaton, conseiller municipal, représentant la municipalité de Pully ; Henri de Ziegler, à Genève, représentant la société des écrivains suisses ; Henri Perrochon, à Payerne, président de l'association des écrivains vaudois ; Jean-Théodore Brutsch, représentant l'association des écrivains de Genève ; Théophile Bringolf, à Neuchâtel ; Emmanuel Faillettaz, administrateur-délégué du Comptoir suisse à Lausanne, et Gustave Roud, écrivain à Carrouge (Vaud).

CEUX QUI S'EN VONT

Récemment a été enseveli, dans l'intimité, M. Henri Thelin, ancien juge fédéral, décédé à l'âge de 96 ans, après une longue maladie.

M. Thelin avait fait à Lausanne ses études de droit, obtenu sa licence en 1891, son brevet d'avocat en 1893 : il a pratiqué le barreau à Vich, à Nyon, à Lausanne. Il a été député au grand Conseil de 1901 à 1912, conseiller national de 1900 à 1912. Lors de l'augmentation du nombre des juges fédéraux, il fut nommé juge fédéral en 1912 et a été le président de la haute-cour en 1933-1934 ; il s'était retiré en 1934. Il a été grand juge du tribunal militaire de la première division.

M. Thelin a été l'un des initiateurs du chemin de fer Gland-Begnins et du chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morez. Il a présidé le Touring-Club suisse de 1909 à 1912.

MORT DE PAUL-LOUIS MERCANTON

A Lausanne est décédé à l'âge de 87 ans, M. Paul-Louis Mercanton, docteur ès sciences, ancien professeur extraordinaire de géophysique et de météorologie à l'université de Lausanne, chef du service météorologique vaudois dès 1911, de 1934 à 1941 directeur de la station centrale suisse de météorologie à Zurich.

★ ★ ★

M. Paul-Louis Mercanton était né à Lausanne le 11 mai 1876. Il avait fait ses études à la faculté des sciences de l'université de Lausanne dès 1894 et à l'école d'ingénieurs de Lausanne dont il était ingénieur-électricien dès 1899. Il avait obtenu son doctorat ès sciences physiques en 1901. Il a été assistant au laboratoire d'électricité industrielle de l'école d'ingénieurs, ingénieur de l'A.E.G. à Bâle et dès 1903 privat-docent à la faculté des sciences de l'université de Lausanne, dès 1904 professeur extraordinaire pour l'électricité théorique, pour la physique et l'électro-métrie, de 1920 à 1938 titulaire de l'enseignement de géophysique, de météorologie, de topographie et d'exploration. M. Mercanton a été doyen de la faculté des sciences de 1926 à 1928. De 1911 à 1941, il a été chef du service météorologique vaudois, jusqu'en 1934 membre, puis vice-président de la commission météorologique fédérale, d'avril 1934 à octobre 1941, directeur de la station centrale suisse de météorologie de Zurich. Ce fut un des pionniers de la téléphonie sans fil et dès 1911 il a fait des recherches qui lui ont permis d'installer à l'hôtel-de-ville à Lausanne le premier poste récepteur et, au Champ-de-

l'air, le premier poste émetteur. Il a dirigé la station radio-électrique du Champ-de-l'air. Il a été l'initiateur de la radiodiffusion suisse dès 1923, fondateur et premier président de la société romande de radiophonie. Il a présidé le conseil d'administration du journal « Radio-je-vois-tout ».

M. Mercanton a été le délégué de la Confédération et de l'université de Lausanne à de nombreux congrès scientifiques. Il a fait de nombreux vols météorologiques. Il a été membre de nombreuses commissions de la société helvétique des sciences naturelles, pour le parc national, la station du Jungfraujoch, pour l'électricité atmosphérique et des glaciers. Il a présidé la commission des glaciers et fait pendant des années des observations sur le mouvement des glaciers en Suisse. Il a participé à des expéditions au Groenland, au Spitzberg, à l'île Jean-Mayn, avec le professeur de Kervin, et le français Jean Charcot. A Lausanne, il a été membre du Conseil communal de 1910 à 1922. Il était passionné de provençal et était membre associé de félibrige. On lui doit plus de 300 publications et communications scientifiques concernant la physique pure et appliquée, la géophysique, la glaciologie, la météorologie, etc...

CANTON DE ZURICH

DISCOURS DE M. CHAUDET CONSEILLER FEDERAL

M. Paul Chaudet, conseiller fédéral, a prononcé à l'aula de l'université de Zurich, devant la jeunesse universitaire, des membres du corps des officiers et des différents partis politiques, un grand discours consacré à la tradition politique et aux problèmes actuels de la Confédération. L'exposé du chef du Département militaire fédéral peut se résumer dans cette formule lapidaire : « Qui veut la fin, veut les moyens ». La fin, c'est le maintien d'une Suisse libre, indépendante et maîtresse de ses destinées. Les moyens, ce sont ceux de rester attachés à notre neutralité armée et active, qui est le fondement de notre politique extérieure : simultanément, c'est vouloir une défense nationale forte avec les sacrifices qu'elle implique, c'est se refuser à faire partie d'une quelconque alliance politico-militaire et à subir la volonté politique d'une autorité supranationale. En revanche, sur le plan économique, la Suisse est prête à collaborer loyalement à l'échelle de ses possibilités, son statut de neutralité n'étant pas synonyme d'égoïsme et d'isolement.

Ce sont ces idées qui ont été développées par l'orateur qui s'est exprimé, en substance, de la manière suivante :

Les problèmes de politique suisse se posent aujourd'hui sous l'angle d'une préoccupation qu'on peut exprimer de la manière suivante : comment assumer de nouvelles responsabilités sans sacrifier la structure traditionnelle du pays et l'héritage des valeurs qu'il représente ? Pour répondre à cette question, il faut d'abord

réaliser ce qu'est la position de la Suisse dans le monde contemporain, dominé par l'affrontement des groupes de puissances fondés sur des principes, des idées et des buts totalement différents. Dans la confusion de notre époque, les forces totalitaires prétendent gagner tous les pays. La lutte est gigantesque, constante, tenace. La force du communisme est de porter l'accent de sa propagande sur une volonté de paix. La position arrêtée par les dirigeants moscovites trouve de la résonance et retient l'attention de nombreux peuples. Ces succès sont favorisés dans le monde libre par une prospérité qui affaiblit sa résistance morale, à quoi s'ajoute la diversité des nations, d'où la difficulté de pratiquer une solidarité pourtant nécessaire. Puis il y a le fait atomique qui pousse au fatalisme et place les hommes devant un dilemme auquel beaucoup ne voient pas d'autre issue que celle de l'entente à n'importe quel prix politique pour éviter un conflit nucléaire.

L'orateur pense que la paix sera davantage menacée à l'avenir par des « accidents techniques » que par une volonté délibérée de tel gouvernement ou de tel chef d'Etat de provoquer l'embrassement du monde. Mais voulue ou non, la guerre peut se produire et en attendant des perspectives meilleures, notre consigne reste la vigilance. Dans la mesure où nous saurons veiller, nous conserverons une vue plus optimiste de l'évolution possible des événements. En dépit de récentes crises aiguës, des espoirs subsistent de voir l'Europe trouver peu à peu les voies de son unité et assumer une vocation dont personne ne saurait la relever. L'Europe contient dans ses ressources culturelles, ses intelligences et ses volontés la force potentielle capable d'aider au monde à se dégager d'un antagonisme hallucinant. Encore faut-il qu'elle manifeste cette force. Toute autre orientation la conduirait à l'écart des influences qui façonneront et domineront l'avenir.

Des espoirs subsistent aussi dans les pays qui viennent d'accéder à l'indépendance, mais un long chemin reste à parcourir jusqu'à la mise en œuvre de sécurités réelles. Avant toute mesure de désarmement efficacement contrôlé, les conditions d'une paix mieux consolidée résideront dans la cohésion et l'action des pays

du monde libre, dans l'entente économique des nations européennes, dans une coordination de leurs politiques réciproques, dans la formation des cadres et l'équipement technique des anciennes colonies appelées à dominer leur indépendance. Si notre pays veut faire valoir son influence au sein d'une telle évolution, il doit veiller à ne pas effriter ses forces en répondant à toutes les demandes. Quelles que soient la durée et l'ampleur des difficultés à vaincre, notre devoir est de nous ranger aux côtés de ceux qui veulent la promotion d'un monde resté à l'arrière-plan de l'évolution générale. Il faut veiller à ce que ne s'accroisse pas encore une disparité des niveaux de vie dont les conséquences seraient incalculables. Le niveau d'existence extraordinairement élevé de notre peuple lui permet heureusement de disposer de moyens relativement abondants. M. Chaudet constate alors que les problèmes de politique fédérale se ramènent essentiellement à savoir comment il faut concilier les exigences de l'organisation fédéraliste de la Suisse, de son régime de démocratie directe et de neutralité avec celles de l'intégration européenne et de la résistance morale aux pressions idéologiques.

En d'autres termes, comment faire pour conserver les éléments de notre personnalité, de notre vie propre et de notre libre arbitre, l'authenticité et la vigueur du sentiment national ? L'orateur insiste alors sur la nécessité et le caractère de notre neutralité. La neutralité, il ne faut pas l'oublier, est née d'une nécessité de politique intérieure, puis, à partir de sa reconnaissance par le congrès de Vienne, nous en avons fait un moyen de défendre notre indépendance, en créant dans ce but l'armée fédérale. La neutralité est également devenue le fondement de notre politique extérieure. Elle est l'expression de notre volonté de ne pas recourir à la guerre pour le règlement des conflits internationaux. Les devoirs qu'elle nous impose sont d'ordre politique et militaire. Etudiant le problème de nos relations avec la plupart des organisations internationales, M. Chaudet affirme que les événements ont donné raison à ceux qui ont voulu que nous conservions notre liberté de pensée et d'action. L'évolution qui s'est produite depuis la dernière guerre mondiale ne peut remettre en ques-

SWISSAIR vous propose vers

le Proche-Orient, l'Extrême-Orient, l'Amérique du Sud

Le Convair 990 CORONADO

le Jet le plus moderne du monde



SWISSAIR

PARIS, NICE et tous agents IATA de voyages et de fret

tion notre régime politique, tant pour des raisons d'ordre militaire qu'économique. Ni le Conseil fédéral, ni les chefs militaires n'ont retenu la manière de voir de ceux qui pensent que, dans un conflit nucléaire intercontinental, il ne pourrait plus être tenu compte de la volonté de la Suisse de rester neutre. S'il subsiste des chances, même minimes, que notre neutralité soit respectée, il faut résolument les courir. C'est la seule carte que nous puissions jouer. En attendant que les buts élevés que se sont assignés les hommes œuvrant pour l'Europe nouvelle soient atteints, nous avons à poursuivre sans relâche notre effort militaire. Ce n'est certes pas la Suisse qui prendra le départ dans la formation d'un club atomique du continent. L'affaire se posera pour elle lorsque le nouveau moyen de combat revêtira pratiquement le caractère d'une arme conventionnelle. Si nous ne sommes pas de ceux qui voudraient entraîner le pays à des dépenses militaires inconsidérées, hors de proportion avec nos possibilités économiques et financières, nous demandons cependant qu'on ne dresse pas aveuglément des obstacles à l'action des hommes responsables de la défense nationale. Devant les perspectives les plus prévisibles et les plus terribles, nous avons à veiller que le moral du pays tienne et que la ferme résolution de reprendre tôt ou tard ce qui nous aurait été enlevé reste ancrée dans le cœur et l'âme de chacun. C'est à ce prix que le pays conservera ses chances de survie.

L'autre facteur, à la lumière duquel certains pensent que le problème de la neutralité devrait être reconsidéré, est celui des tendances économiques nouvelles, en particulier de l'intégration européenne. Pour le Conseil fédéral, intégration et collaboration sont deux choses différentes. L'intégration exige la création d'autorités supranationales, c'est-à-dire une renonciation des états à une partie de leur souveraineté, alors que la collaboration n'y porte pas atteinte. C'est dans cet esprit que la Suisse a demandé son association au Marché Commun. En refusant d'entrer dans une alliance politico-militaire, la Suisse se trouve dans l'obligation d'accomplir un effort de défense nationale bien supérieur à celui que l'Otan, par exemple, serait en droit d'exiger. Mais le principe de l'armée de milices serait remis en question. Dans les conditions actuelles, la volonté de la Suisse de sauvegarder l'intégrité de son territoire et l'indépendance de la nation contribue, de manière très appréciable, à l'effort de légitime défense que se doit d'opposer n'importe quel pays ou n'importe quelle partie du monde à son agresseur éventuel. On ne saurait nous en demander davantage.

Nous ne voyons pas en quoi notre refus de subir la volonté politique d'une autorité supranationale serait de nature à nuire au développement de la collaboration économique. M. Chaudet montre alors que notre association au Marché Commun ne comporterait pas que des avantages, mais aussi des sacrifices bien précis. Notre conviction a toujours été, poursuit le chef du Département militaire fédéral, que rien des événements actuels ne saurait nous détourner de notre statut de neutralité. La rupture des négociations de Bruxelles avec la Grande-Bretagne n'a fait que nous renforcer

dans cette certitude. Nous ne pouvons pas nous soumettre à l'emprise d'un groupe de puissances, dût-il appartenir à la civilisation occidentale. Il y va de la confiance dont nous jouissons dans le monde entier et de la possibilité de jouer, dans la limite de nos moyens, le rôle d'arbitre ou de conciliateur qui nous est fréquemment dévolu. La neutralité armée nous a procuré un capital de sécurité politique et une situation morale unique qui apparaissent avec force dans les désordres et la confusion de ce temps.

Des menaces nombreuses n'en pèsent pas moins sur notre vie nationale, tout d'abord celles qui s'attachent au fait que nous maintenons et modernisons notre défense militaire, économique et psychologique, car on peut imaginer l'hypothèse où une puissance qui aurait assuré sa pénétration idéologique dans le monde finirait par recourir aux armes pour engager le combat contre le seul bastion dont elle n'aurait pu jusqu'alors s'emparer.

Il y a aussi l'influence que pourront exercer à l'avenir les grands ensembles économiques et politiques sur la réalité et la vigueur du sentiment national. La position que nous occuperons vis-à-vis des mouvements d'intégration sera toujours meilleure si nous prenons le départ avec une situation saine, un franc intact, une économie libre qui saura s'imposer sa propre discipline. Il nous faut administrer la preuve de notre capacité à dominer — en période de haute conjoncture surtout — les forces de la vie économique. Sans une telle préparation, le mouvement contemporain, au sein duquel nous cherchons à conserver notre place, pourrait nous emporter au même titre que s'amenuisent ou disparaissent des positions individuelles sous l'influence des facteurs collectifs. Et M. Chaudet d'ajouter : la vigilance reste de rigueur. Et cette vigilance, expression du sens de nos responsabilités, doit déployer ses effets dans tous les domaines de la vie nationale.

Or, nos forces de production, soumises à une tension excessive, perturbent l'équilibre économique général. A un haut degré, la Suisse est maintenant dépendante de l'étranger en ce qui concerne la main-d'œuvre et les moyens de financement. Mais les moyens que peuvent engager les autorités dans la lutte contre un développement excessif de la conjoncture sont limités : limitations du crédit, stérilisation des capitaux, transfert à l'étranger d'une partie du processus de production, correction de certaines rigueurs du tarif douanier, conditions fiscales privilégiées à appliquer aux réserves d'investissements de l'économie privée, limitation des travaux de construction, restrictions dans l'engagement du personnel.

La « surchauffe économique » n'a pas que des conséquences matérielles : elle pose le problème du statut civique et social de la main-d'œuvre étrangère, celui de notre niveau d'existence aussi, fort éloigné de la simplicité de vie et de mœurs du peuple des bergers. Nous devons nous efforcer de dominer et d'assimiler à notre société, dans les meilleures conditions, les étrangers devenus nos collaborateurs. En ce qui concerne l'agriculture, M. Chaudet note que la parité nécessaire entre les conditions d'existence du pays et celles des autres branches de l'activité nationale a été réalisée

peu à peu. Mais il ne faut pas trop songer pour l'avenir à la possibilité d'une adaptation toute naturelle de notre production agricole aux conditions générales du marché européen. Il appartiendra aux pouvoirs publics de rechercher les moyens de compenser les déficits et des sacrifices seront nécessaires pour maintenir un minimum d'équilibre démographique et les sources du renouvellement intellectuel et moral de notre peuple.

Passant à nos responsabilités dans l'ordre social, M. Chaudet dit qu'elles porteront sur les rapports nouveaux que la révolution industrielle et technique ne manquera pas de créer entre l'individu et l'Etat. Dès maintenant, nous devons envisager les moyens de couvrir les besoins d'instruction, d'éducation, de travail et d'hygiène des générations montantes. Nous ne devons pas nous laisser surprendre car tout retard dans l'effort collectif aurait un jour pour résultat de nous livrer sans merci à l'emprise collectiviste.

L'orateur examine enfin le problème des responsabilités politiques, au sens le plus large du terme. Attachés aux libertés qui constituent notre raison d'être, nous en connaissons le prix et devons accepter de le payer. Le prix, c'est tout d'abord celui de la défense nationale, c'est aussi la nécessité de stimuler, dans la prospérité générale, l'esprit d'initiative et de recherche et, si paradoxal que cela puisse paraître, c'est encore la pratique de cette liberté. On ne saurait chercher à échapper aux pressions totalitaires en recourant à des procédés de défense de même nature. Le régime des interdictions doit s'en tenir en matière d'opinion, d'établissement ou de propriété, aux limites strictement compatibles avec l'intérêt national. Nous n'avons aucune raison de douter de la valeur de nos institutions et de craindre une confrontation qui ne peut être que positive. Mais le prix de la liberté réside avant tout dans l'intérêt à porter aux affaires du pays, dans le goût et la pratique des responsabilités.

Evidemment, ajoute l'orateur, tous les peuples ont quelque peine à suivre le développement vertigineux des événements. Trop souvent, on se contente d'une vue superficielle des faits et de leur signification. A une information écrite et solidement pensée se substitue celle de l'image et du son. Des études sont maintenant en cours sur les voies et moyens de coordonner et d'intensifier l'action de nos organismes d'information sur la base d'une doctrine claire et conforme à nos objectifs politiques. Qu'il s'agisse d'armée et foyer pour la troupe, des rencontres suisses ou de l'Aufklaerungs Dienst au civil, nous avons à envisager un travail en profondeur, sans contrainte, dans le seul but d'affermir la confiance entre autorités et administrés. Une démocratie n'est viable et capable de progresser que si des limites de compétence sont fixées qui permettent aux magistrats de gouverner et au peuple de résister à de fallacieuses propagandes.

Par exemple, en matière de défense nationale (allusion à l'initiative anti-atomique), on ne voit pas pourquoi les Chambres fédérales seraient privées de leurs compétences sur des problèmes de caractère secret ou de technicité poussée. Sous prétexte de sauvegarder les droits démocratiques, on fuit en réalité les responsabi-

lités. Nos institutions politiques sont telles qu'elles ne postulent pas de garanties supplémentaires pour protéger le peuple contre des abus de pouvoir.

En terminant, l'orateur dit sa conviction profonde que notre pays est aujourd'hui capable d'affronter de nouvelles responsabilités sans sacrifier de sa raison d'être, de son but et de son idéal. Il y faut simplement le concours d'un peuple qui sache ce qu'il est et ce qu'il veut demeurer. Il dépend de notre travail, de notre volonté et de notre foi que la Suisse demeure dans la ligne de son destin.

EUGEN FISCHER

M. Eugen Fischer, journaliste, est décédé à Zurich à l'âge de 83 ans. De 1905 à 1924, il fut rédacteur aux « Neue zürcher Nachrichten ». Il s'occupa ensuite de l'hebdomadaire illustre « Die Woche im Bild », dont il était le fondateur.

LE NOUVEAU DIRECTEUR DU THEATRE DE ZURICH

Le Conseil d'administration de la société du théâtre municipal de Zurich a nommé son nouveau directeur, M. H. Juch, professeur, actuellement directeur général de l'opéra rhénan allemand à Dusseldorf/Duisbourg. M. Juch occupera son poste à Zurich dès le 1^{er} août 1964.

MANIFESTATION EN FAVEUR DU SUFFRAGE FEMININ A ZURICH

Une manifestation publique a eu lieu à Zurich en faveur du suffrage féminin. Mme Antenrieth, présidente de l'association centrale des femmes zuricoises, a montré les progrès enregistrés en 1962 en Suisse par le mouvement en faveur du suffrage des femmes. Le professeur en théologie, A. Rich, a pris également la parole, puis l'assemblée entendit Mlle Heinzelmänn qui a rappelé que des femmes des cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève, domiciliées à Zurich, avaient déposé une plainte constitutionnelle au Tribunal fédéral, vu que le Conseil d'Etat zuricois n'avait pas admis qu'elles puissent prendre part à des élections et votations dans la ville et le canton de Zurich, ces citoyennes des trois cantons romands ne voulant pas accepter la perte de leurs droits civiques acquis dans leur canton d'origine.

EXPOSITION RAYMOND PEYNET A ZURICH

A l'occasion des « Semaines françaises » qui se sont déroulées sur les bords de la Limmat, une exposition, consacrée aux œuvres du célèbre dessinateur et peintre français Raymond Peynet, s'est ouverte au studio Rosenthal. L'exposition, arrangée par le musée Wilhelm Busch, de Hanovre, se compose d'un choix de dessins, d'illustrations, de figurines de porcelaine et témoigne de la fantaisie quasi inépuisable du fameux « dessinateur des amoureux ». Ce dernier assistait d'ailleurs en personne au vernissage de l'exposition.